A. C. KLEBS ET E. DROZ

REMÈDES CONTRE LA PESTE

FAC-SIMILÉS, NOTES ET LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES INCUNABLES SUR LA PESTE

1 9 2 5

PARIS

A. C. KLEBS ET E. DROZ

REMÈDES CONTRE LA PESTE

FAC-SIMILÉS, NOTES ET LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES INCUNABLES SUR LA PESTE

1 9 2 5

PARIS

E. DROZ
13, Avenue Félix-Faure.

E. NOURRY
62, Rue des Ecoles.

FAC SIMILÉS EXÉCUTÉS PAR ROULET-ROUSSET
VOLUME IMPRIMÉ PAR G. JEANBIN ET TIRÉ
A 500 EXEMPLAIRES SUR JAPON F. BARJON.

Copyright by E. Droz
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés.

DOCUMENTS SCIENTIFIQUES DU XVe SIÈCLE

TOME I

REMÈDES CONTRE LA PESTE

LE REGIME DE L'EPIDIMIE ET REMEDDE CONTRE ICELLE

de

JEAN JASME

[JOHANNES JACOBI]

1357

□ □ □

Fac-similé de l'incunable imprimé par Guillaume Le Roy, à Lyon, vers 1476, exécuté d'après l'unique exemplaire de la Bibliothèque de Marseille, texte complété par celui du ms. français 3887 de la Bibliothèque nationale de Paris.

(Voir Liste no 58.)

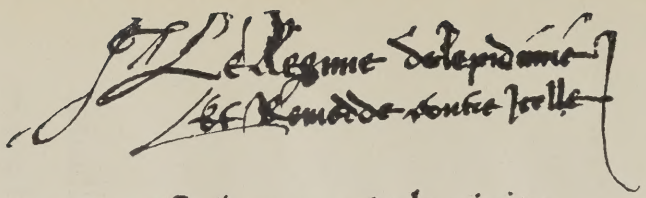

En lonneur de la trinite
et de la vierge glorieuse
Au prouffit et utilite
De ceste vie perilleuse
ouelt en latin tres angoisseuse
Selon mon poure entendement
veul donner brief enseignement
A eschiuer la maladie
que lon nomme communement
en nom francois lepedimie

Peu ont les anciens dicte
de ce qua present vous propouse
Car peu ont este vilite
de tel maladie douleureuse
mais ont menne vie Joyeuse
et vescu asses longuement
or va de present aultrement
pour ce mentente est q̄ vos die
par quelle raison et comment
nous peut venir lepedimie

Apres aurez la verite
daucune question doubteuse
et aussi de la qualite
de la maladie venimeuse
quelt tant a nature enuyeuse
vous donray aucun lentement
a vous gouuerner sagement
Et puis apres sans vilenie
donray de remede briefment
te quarrier a lepedimie

Aucune foiz tel pestilence
vient et procede de la terre
en elle nayez ia fiance
quelle nos fait trop cõuẽt guerre
soit en france ou en angleterre
des aliez ce nest pas fable
et de toute chose semblable
quelt de grant puanteur garnie
celt ũg poit qui est mõlt culpable
a nous donner lepedimie

laquelle comprent en substance
vne fieure particuliere
pluseurs salue leur reuerence
ny ont pas cognoissance clere
Cõbien quen tel cas leur appere
de donner confort raisonnable
leur iugement nest point estable
car cognoistre ne sceuent nye
cõment celle fieure est curable
ne celle vient depedimie

Aussi Je vous dy sans doubtance
que cõuent viẽt sãs aller querre
tel maladie pour linfluance
des corps morts en accez de guerre
par default destre mis en terre
qua nous est moult desagreable
grãt secharesse est mõlt nuisable
quant riuiere et estans maistrie
mort de bestes et cas semblable
nous font auoir lepedimie

UPB

Puis nos auiēt dautre maniere
moult souuēt telle pestillence
du ciel sans ce quil nous appare
en lair aulcune violence
mais par vertu du ciel sauance
es humeurs la corruption
par quoy ont dispolicion
tous esperis qui son en vie
dauoir la persecucion
et le mal de lepedimie

Et de tel pestillence amere
selon que iay en cognoissance
aucune fois cest chose clere
ceulx qui plus sont en la balance
a soufrir la malinolence
du mal air et limpression
cōme ceulx qui ont mansion
en prison de long temps saisie
telz gens selon mentencion
nont doubte de lepedimie

Maiz voy ceulx qui ōt sur riuiere
ou en montaigne demourance
qui ont la pestilence fiere
et ont lair en bonne attrempāce
pour ce pour vray sās doubtāce
ie vous en dy mopmion
bon est faire mutacion
pour quoy a tous mes amis prie
loing de leur habitacion
sen allent quāt regne epedimie

Encor nos peut bien aduenir
tel cas saches certainement
qui de deux parties peut tenir
et prendre son en gendrement
de terre et ciel sauez cōment
quāt damont vient linpression
qui donne a lair corruption
et a toute riens queſt en vie
par quoy mis en subiection
sōmes tuit de lepedimie

Donc auſſi peut bien venir
vne fieure tant ſeulement
laquelle il conuient ſouſtenir
par tout le corps cõmunement
et que tout ſon cõmencement
compreñt par la reception
de lair et linſpiracion
qui le cueur doit tenir en vie
Neantmoins parſecucion
luy donne de lepedimie

Mais plus cõuent en peut venir
la poſtume qui tellement
empreñt pluſeurs quil fait tenir
de ceſt fiecle treſdurement
pluſeurs par bon gouuernement
et par my leur complection
la mectent a ſubiection
et reboutent ſa felonnie
de ce aurez linſtruction
pour garder de lepedimie

Or pourroit aucun demander
de ceſte dure peſtilence
quaucune fois fait retarder
ſes vngs et ſes aultres ſauance
Et ſouuent telle violence
quant ſe boute en vng maynage
elle ny laiſſe fol ne ſaige
et vne aultre maiſon garnie
de gens ſi com lon voit du faige
na doubte de lepedimie

Ad ce vous reſpons ſans tarder
Et vous dy la ou eſt linfluance
peut directement regarder
en tel lieu plꝰ toſt ſãs doubtãce
a de corruption puiſſance
et peut fere plꝰ grant dõmage
que la ou na point dauantaige
pour ce vous dy ſans vilenie
de fait auoir nayes cõraige
Car de luy vient lepedimie

Combien quatous fault inspirer
de lair corrompu la sustance
donc vng checũ peut empirer
et auoir dõmaige et greuanance
Toutesfoiz sont plus en balance
gens qui abusent par outrage
soit doncques si feres que saige
a trempance par vous saisie
Seschiuer voules le passage
par le quel vient lepedimie

Apres me conuient proceder
briefment selon mon ordinaire
aucun me pourroit demander
et vne aultre question faire
se tel maladie peut atraire
ne enloyer de sa nature
ceulx qui dũg malade õt la cure
ne se lon doit leur compaignie
maintenir quant telle auenture
leur vient quil ont lepedimie

Je vous dy quon se doit garder
des malades et soy retraire
car deulx yssent bien sãs tarder
fumees qui ont leur repaire
a aucun a qui sont contraie
le mal air et la pourieture
lesqueulx sõt de mal nourreture
pour ce fuyez grant compaignie
car ont y prent biẽ la bleceure
donc lon meurt par lepedimie

Et quant a brief considerer
fẽmes ⁊ enfans moindres daige
Jeusnes hõs chaus par labourer
gens rudes ⁊ de gros charnage
et homs de poure couraige
ou quest de feble confecture
gens qui sefforcent par luxure
ou quont de mort melencolie
et homs quest sanguin de nature
sont plus tendre alepedimie

Quāt au tierz poīt metray ma cure
A desclarer mentencion
et selon mon sens introduire
pour auoir preseruacion
contre la persecucion
du mauuais air premierement
Ayez le cuenr deuotement
a dieu qui tout a en baillie
cilz peut donner alegement
de tous maulx et depedimie

Eslisez maison necte et pure
Loings de toute corruption
fuyez lair plain de pourriture
et soit vostre habitacion
ordonnee par election
en sec lieu assis bassement
car se vous logiez hautement
la vappeur qui damont maistrie
et la nyeulle au commancement
a en gendrer lepedimie

Le moins que pourres de luxure
excercez loperacion
bon cuer et pensee ferme ⁊ dure
et fort ymaginacion
ayes et consolacion
menes ioye et esbatement
et vous gardes entierement
dire et de malencolie
Ainsi pourres plus surement
vous garder de lepedimie

Trop ne deuez aler par ville
nauet trop gens participer
mieulx voꝰ vault en vo doīcille
A aucune chose occuper
et voz fenestres estoupper
vueilles de toille ou de verriere
ou dautre chose en telle maniere
que lair quest plain de villenie
en vostre hostel grāmēt ne fiere
car donner peut lepedimie

Et quant des vens ie vos aduise
la matinee laissez passer
iusque souleil ait terre prise
ou lieu ou deues conuerser
et en ce vueillez bien aviser
que de septentrion vos fiere
le vent ou la bise ligere
qui le mauuais air purifie
tous autres vens mectez arriere
car deulx nos vient lepedimie

nota

De bois sec coē sermēt de vigne
tenes bon feu en vostre hostel
de ioisne chaine ou despine
soit fait quoy quil doy couster
et le geneurier point ouster
ne veulx car de lui la fumiere
qui cōrompt la mauuaise matiere
de lair et si le purifie
et le feu donne belle chiere
Et si destruit lepedimie

Voustre maison vueilles tenir
monde de tout voustre pouoir
car cest ce qui fait maintenir
lōme et longue vie auoir
et si vous deues pourueoir
que derbe fresche sans ordure
et de fleurs et daultre verdure
soit bien vostre chambre ionchie
tant cōme le temps deste dure
et que regne lepedimie

Encore vos vueille souuenir
poiut ne soit mis en non chaloir
le grant chaleur seult auenir
et regne en vostre manoir
Arousez soit matin et soir
pour le maintenir en froidure
de bonne eau fresche necte ꝛ pure
eau rose point ny oublye
ne vin aigre qui de nature
sont contraire a lepedimie

Delqueulx aulli pour detenir
le corps fres et en bon eſpoir
et le mauuaz air louſtenir
et contre lup remeide auoir
a chelcun de vous fais ſauoir
laues voz mains voſtre figure
honneſtement de veſture
vous tenés de ce ie vous pne
tainſi le faictes ie vous iure
bon eſt contre lepedimie

Se du mengier lon vos demãde
vous deues viure ſobrement
et a bopre mectre tel rande
ne ſoie s pure aucunement
car viure ne peut longuement
lp homs te vueil ie temoignier
qui par trop bopre ⁊ trop mẽgier
veult menner diſſolue vie
quil ne conueigne trebucher
et mourir de lepedimie

Cõbien q̃ pas neſt mõ eſperãce
en ce ne mon entendement
que vos dopez faire abſtinẽce
ne viure ſi petitement
par quil conueigne aucunement
le corps greuer ne dõmagier
mais deuez plus ſouuent mẽgier
et boire ſans melencolie
toutesfoiz que en aures meſtier
car ceſt contre lepedimie

Et de ce quant a mordenance
le meilleur pain eſt de forment
conrees par bonne attrempance
et appareille tellement
quil ne treſpaſſent nullement
plus que du ſecond iour au tier
et mectre p poues ſanz dangier
de bran ou dorge vne partie
ceſt vne riens qui prouffiter
peut moult contre lepedimie

Joisnes pourcins au tẽps nõueau
Et gras chappons pareillement
tourtie pingeons x tel oiseau
sont bons pour fere passement
et grasse geline ensement
petis oiseaux bien nourrissant
Aloues perdris et faissant
au ius dosille et au sel trie
sont viande trebien plaisant
par tẽps que regne epedimie

Et vous dy en especial
gens qui acoustumeement
veullẽt mengier mouton en eau
gardent que bien et nectement
non pas trop mais ligierement
soit saulpoulorez tout par auant
seuemlent par vng iour deuant
le vin aigre noublies mie
ou oisille ie vous commant
bons sont contre lepedimie

Char de mouton x bon aigneau
et gras cheurilz semblablement
joisnes cõnilx et gras veau
poues mangier surement
plus souent en rost quautremẽt
auec la sausse appartenant
la quelle soit par auant
de bonnes espices garnie
sans poiure qui engendrement
peut donner alepedimie

Apres vos dy en brief lãgaige
quant il vous plaira a mengier
des mes deuant diz en potaige
si les fectes appareiller
es espices que vuel noncier
cest blãt gingẽbre nois mugatez
galinga gnoffle et cubebes
bon saffren et canelle trie
et ie vos iure sainsi le faictes
doubte naues depedimie

Selon que vous aues dulaige
et que es viandes affiert
soit apparelle sans oultraige
chescun mes selon quil requiert
et gardes bien que sans dangier
vin aigre ou ius dolillete
ou citron ou pôme grenecte
ou pareil fruit ie vous en prie
soit toudiz prest car môlt profite
et vault contre lepedimie

De char de beuf nayes enuie
ne nen faictes la question
cerf ne biche de longue vie
ne de pars a mentencion
car de dure digestion
sont telx viandes et semblables
et toz oseaulx qui sôt courtables
en riuiere nen doubtes mye
sont viandes trefort nuisables
toutesfois quest epedimie

Et quant viendra en courage
si cõme lapetit peut changier
et pdeuslies porter bon gaige
bonnes sont ce veul telmoignez
telz viandes au blant mengier
en bonne gellee ou en paste
ou en galatine bien faicte
daulx ne doignõs quop ẽ nul die
ne mangies car ceste ce qui haste
et engendre lepedimie

Et se voules que ie vous dõe
enseignement selon raison
cõbien qua chescun ne plaist mye
poisson pour quelcõque a choisi
ne peut en aulcune saison
a mengier estre prouffitables
et sainsi qun cueur est mouuables
aucun p prent melencolie
blanc poisson est plus agrable
quautre par temps depedimie

Et de mayee lans vilennie
von eſt fere dilacion
mais laucuns hõs quop q̃ ie dye
p a pmaginacion
pour rendre a la complecion
remede et confort raſonnables
pleps rouges ſole et lemblablez
au vin aigre noublies mye
dille ou laulles conueablez
p lont bons pour lepedimie

Gẽs qui par lõgue acouſtumãce
de groſſe chaz ou de poiſſon
ont a viure prins leur plaiſance
et qui nont de vin garniſon
mais boiuent de leau a foiſon
aucune fois pouent mengier
de aulx qui oſtent le dangier
du corps lequel ſen mondefie
homs de chief debile et ligier
ſen gart quant regne epedimie

Se des aulx la maliuolence
voulez ou la complection
ſauoir ceſt ce qui plus auance
et met a excequcion
corps qui a diſpoſicion
dauoir mal car ceſt leur meſtier
ceſt triacle qui auancier
fait tout venin et maladie
meant lequel peut de ligier
venir le mal depedimie

Toute choſe qui ſubſtance
de lait ou compoſion
ne porte quen nup et greuance
et pource ſans dilacion
ſelon queſt de mopinion
vous en vueil briefmẽt cõſeiller
nen mengiez point car encõbrier
donne excepte la laitie
qui peut conforter et aider
a ceulx qui ont lepedimie

Au lait damandres a tout hõme
et prouffit de prendre plaisance
a preparer mes ceste la cõme
selon que iay en cognoissance
car en soy cõprent grãt sustãce
et soustient la char nette & pure
et ainsi est par aduenture
que du boyre ait aucun enuie
a moppinion vueil conclure
bon est quant regne epedimie

Et aussi aucune personne
si cõme est dacoustumance
a mẽgier poyz baiẽs la bã donne
vne fois de huit iours est sustãce
et nõ mye plus sans doubtance
ilz ne peuuen greuer ne nuyre
car ilz sont de seche nature
et donnent confort et aide
encontre toute proiecture
et en contre lepedimie

Se frez eufz biẽ cuis lõ voz doẽ
bien en pouez si cõme ie pense
mengier car ceste viande bonne
et nourrissant sans violence
se lon en prent en a trempance
au vin aigre ceste leur droicture
et ius doliue tant cõme dure
ne quõ en peut auoir copie
car elle oste toute rancune
dauoir le mal depedimie

Quant il vous plaira dortolaige
fere aucun appareillement
par ainsi cõme il est dusaige
auec la char ou aultrement
pou souuent et non grandement
mais en petite quantite
choulx blectes par nouuelete
sauge bourages vous octroye
et herbes de tel qualite
a mengier par lepedimie

Au vin aigre laitue fresche
peut donner grant alegement
pierressil vert et espinoche
et telz herbes semblablement
et solille quaucunement
en sop ne peut auoir durte
mais donne confort et sainte
sont en eau ou iux conuertie
et le corps en prosperite
maintient contre lepedimie

Nota

Et certes ce qui plus proufite
et vault selon mon sentement
est mẽgier vng mors dolillete
deux fois le iour tant seulement
matin et soir est experiment
quen mon ay souuent esprouue
donc pou gens ont este trouue
de mordennance ont a complye
quen riens aient este greue
ne bleries delepedimie

Des fruis bons sont a mon aduis
ceulx qui sont aigre cõme cerise
ou citron et adroit deuis
põme grenette ou que sont prise
et vng fruit le quel mouste prise
de tos fruiz doulx vos fais deffẽce
car ilz rendent obeissance
es humeurs de la char pourrie
par quoy peut souuẽt sa naissãce
en nous prendre lepedimie

Et selon le que iay apris
vng enseignement vous deuise
gardes que ne soies repus
de faire au mengier lõgue assise
par quil cõuiegne en nulle guise
receuoir pluseurs mez ensemble
mais est prouffit si cõme me sẽble
a chescun ie le signifie
qua i mẽgier dũg mez tout sẽgle
vse par temps depedimie

Se voules estre surpris
Garder vous deues sans fantise
par vos second mez ne soit pris
iusques soit digestion prise
et que nature soit requise
du premier mez son treu rendre
cilz qui au contraire veult tendre
oblige son corps et sa vie
pour soustenir et pour attendre
le dengier de lepedie

Quãt du boire vous signifie
et ordonne en brief langaige
vin soubtil cler et nec sans lie
beuez si feres que saige
deau p soit mis selon sulaige
et coustume de la personne
maiz en hyuer mains quẽ authõne
et vous gardes se vous en prie
destre pure car moult se cõsomme
a receuoir lepedimie

Souffrir soif est trop grat mesaise
et porter peut au corps dõmaige
pour ce est bon se le vous dye
une foiz boire sans oultraige
pouez de ce se vos suis plesige
entre le disner et la nonne
et se ũg peu de pai on vos dõne
de poẽ ou de poire ou de dragee
a mẽgier le vous habandonne
pour redoubter lepedimie

Se deau boire aues enuie
si cõme a mains vient encorage
de fontaine clere et iolie
ou de cler pur et nec riuage
qui aient par roche passaige
beuez mais de puis ou fontaine
qui vient de bas se vos ordenne
quelle soit par auant boullie
ou dorge en soit faicte thysaine
pour boire en temps depedimie

Quāt le matī vouldrez cheuaucher
ou de visiter aurez cure
malades ie vous vueil dicter
pour donner confort a nature
et rebouter la proiecture
de iair ains vo departement
soit bont vin appertement
faictes de pain vne roustie
vin aigre non pas granment
y est bon pour lepedimie

Et puor ce que moult de ligier
visiter malades peut noyre
Je veulx a tous signifier
gens qui sont dune nourriture
sont plus souuent en auenture
du mal auoir lengendrement
quautre pour ce certainement
deulx retraire nest pas foulie
la cause est que par enloyement
meurent mains de lepedimie

Toutesfoiz vos vueil enseigner
quāt ad ce cas et introduire
pour ce que aucun domagier
peut vin aigre par sa froidure.
pour oster de luy la rancure
de bonne canelle erramment
non pas trop mais cōpectement
mengies cest ce qui ratiffie
lestomat et alegement
luy donne en temps depedimie

A toutes gens est prouffitable
la nuyt dormir et sōmeiller
et par cōtraire est moult nuisable
dormir de iour apres mengier
se de ce estes coustumier
loings du mēgier paies vo rēte
ostes corroye et chaussemente
le chief tenes hault ie vous prie
du bien couurir soit vrē entente
peu dormes pour lepedimie

En tel tẽps est moult cõuenable
Lop par mois vne foiz sangnier
Sil ny a cause raisonnable
par quoy von soit de lẽpeschier
cõme a femme qui denchargier
denfant se sent en la balance
a gens trop vieulx ou en enfãce
et a ceulx qui ont maladie
du vẽtre esqueulx ie fais deffẽce
de saignier pour lepedimie

Et selon ce que me remembre
oudourer est vtilite
choses aigres maiz põme dambre
vous deffens de mauctorite
car en temps de mortalite
ne vault·ains peut fere dõmage
et moult sõuent donne passage
et fait au cueur auoir copie
du mauuais air qui le treuage
prent sur maint depedimie

La saignie quest plus agreable
et quẽ tel cas fait mieulx mestier
cest de luẽg des deux braz sãs fable
de la vaine du foye purgier
de põme grenette premier
mãgiez plaĩ cuillier sãs doubtãce
ou duẽg mors de pain la suffisãce
au iuller doeille mouille
ce donne confort et puissance
au cueur contre lepedimie

Ie vaignier a tous veul deffẽdre
se nest par les extremite
on pour paour de pis actendre
cõme en cas de neccessite
ou gens qui ont freque nte
souuent et maintenu dulage
lesqueulx ie cuide ferõt q̃ sage
se par eulx la reigle est faillie
car cest ce qui donne auantage
au mains dauoir lepedimie

Se de grāt peril voulez rembre
le corps et en prosperite
tenir ne soit daler en chambre
en vous trop grant difficulte
car autrement en verite
faire pourroit au corps dōmage
pour ce gardez q̄ sans oultraige
a vo pouoir soit a complie
checun iour selon son vsaige
nature pour lepedimie

Quant par voye de medecine
le mien conseil vueilles tenir
pouldre de tormentille fine
vses ou boly armenir
Se vous le voules mantenir
checun iour cest chose certaine
au vin cler et eau rose saine
le main vne drame ou demie
ia naures maladie qui tiengne
engendrement depedimie

Et se vo volente sencline
es pillulles prendre plaisir
cest ma volente en terme
de les louer et mon desir
car cest vne riens qui tollir
peut tel pestillence soubdaine
la recepte nest pas vilaine
cy apres la vous signifie
et ne sont pas parolles vaine
mais sont contre lepedimie

Recepte

Recipe aloes cicotrin ccy
orientat deortenk non
loquit quia non est cardiat
aā ʒ ij mirre ʒ ß cōficiāt
cum suco mellisse buglosse
vel accetose fiant
pillulle et sero sumantur
bis vel ter in septimana
ad quantitatem ʒ
et ß cum vino

Aussi bon triacle prouffite
pour la vie au corps soustenir
le gros dune seue petite
bon vin blant qui appartenir
p doit sanctes premier venir
eau dolille p est souueraine
le matin deux foiz la sepmaine
vses mason vos est plennie
cest chole prouffitable et saine
encontre toute epedimie

Pour conclure amentencion
vous vueil fere derrierement
aucune de claracion
pour veoir dalegement
a gens qui ont engendrement
de ceste pestillence dure
Aucune fois cest fieure pure
moult terrible et tresmal aise
qui le corps met en aventure
de mourir depedimie

En tel cas sans diac on
du corps soit fait espurgement
par vne supposicion
cõme dung clistete ou aultremẽt
maiz gardes vous entirement
de medecine trop obscure
car trop greueroit a nature
et du ventre la maladie
donroit dont ne doit auoir cure
nulx homs qui a lepedimie

Aussi sans dubitacion
casse fistule proprement
donne grant consolacion
et telz choses semblablement
par quop son peut ligerement
dustomac purger la rancure
et labondant chaleur destruire
puis apres soit fait la sangnie
du sope car cest la droicture
quant ont a tel epdeimie

A gens qui ont telle coustume
veulx donner vng enseignemẽt
bon tẽ diete soit tenue
et non point trop estroictement
mais conuient necessairement
que selon la conplection
soit prise recreacion
pour soustenir le corps en vie
de viande que occasion
nait de donner lepedimie

Cest vraye chose et congneue
ceulx par qui vigoreusement
et la regle bien maintenue
de mengier biẽ + adroitement
sans oultraige certainement
reboutent lexecucion
de celle persecucion
dẽt mainte personne est marrie
et par my ce saluacion
ou de mort de pedimie

Vne regle soit retenue
que a oublier nest bonnement
cest que soif ne soit detenue
es malades aucunement
mais faictes continuaument
pour donner sustentacion
deau doulce cõmistion
põme grenette ny oublie
ne fruis de tel condicion
qui gardent delepedimie

Maiz pis souuẽt viẽt lapostume
garny de sieure et de rancure
le quel donne grant amortume
et en engendre gruẽ pourriture
et mouslt souuent celle blessure
darrier les oreilles sapplique
lors de la vopne cephalique
soit saigne dp celle partie
affin que ne soit frenetique
celz qui a telle epedimie

Maintes foiz viēt ceſt la couſtuē
de ſoubz ſes bras celle auenture
qui le corps embraſe et alume
dont le cuer grāt douleur endure
quāt ad ce vos vueil introduire
ſelon lufage et la pratique
que incōtinent la baſelique
dicelle part ſont eſpurgie
ceſt la vaine plus autentique
en tel cas pour lepedimie

Autrefois ceſt choſe cōmune
es enguenes ſe veult deduire
ſi cōme il aduient par fortune
et illec prent la nourriture
ou plus aual donc nul na cure
Car ceſt vne choſe eſcondite
quau veoir doit eſtre entredite
pour ce ou pie ſont la ſangnie
de la ſophene qui prouffite
plus quautre pour lepediñie

Et en tel cas vous veul retraire,
Bien soit retenue m'ordonnance,
Avant toute euvre veulliez faire
Confort au cuer et alegance.
De vin aigre un pou sans doubtance,
Et d'eaue d'osille et de rose,
De mellisse et de gabieuse,
De bon sandalis, je vous prie,
Y mectés, quar c'est une chose
Bonne contre l'epedimie.

Recipe : dyatriasandali, diagraganti frigidi ana 2 1/2 uncias ; margaritarum, saphirorum ana 1/2 scr. ; pannorum auri xv, conserve rosate 1/2 unciam; conserve buglosse 1/2 drach.; accetose 1 drach.; citri 1 scr.; panis zucchari 1 1/2 unciam. Fiat conditum ad modum zucchari rosati et capiatur in die frequenter cum aqua simplici vel com tisana vel aqua accetose secundum obedienciam pacientis et quando erit siccum potest rorari cum aqua rosarum.

Puis soit fait un electuaire
Pour le corps tenir en puissance,
C'est une riens moult neicessaire
Qui le maintient en actrempance
Et se li donne soustenance.
La recepte en est gracieuse
Laquel cy dessus vous expose
Sans rudesce et sans vilenie,
A chascun doit estre amoureuse
Et plaisant pour l'epedimie.

Et pource qu'il porroit desplaire
Aux gens de petite chevance
Esquelx la fortune est contraire
De ce qu'ilz n'ont assez finance,
De succre roset la substance
A l'eaue fresche et ung peu d'eaue rose
Leur donnez, quar c'est ce qu'arrouse
Le cuer et le maintient en vie.
C'est grant confort, bien dire l'ose,
Pour ceulx qui ont l'epedimie.

Sur l'apostume nullement
Ne soit faicte posicion
De triacle, car vraiement
Il pranroit sa conversion
Ailleurs, et a confusion
Porroit le malade mener,
Quar tout le venin retourner
Li feroit ou corps, dont la vie
Perdroit du tout sans recouvrer,
Et morroit de l'epedimie.

De vin aigre pareillement
Veul a tous faire inibicion,
Et du plantain qu'aucunement
Ne soit fait repercucion,
Ne de riens qui ait action
D'aucun empeschement donner,
Por qu'il conviengne destourner
Ne rebouter la maladie
Ou corps, dont pluiseurs fault finer
Sans cause par l'epedimie.

Et si vous dy tout baudement
Bon n'est faire corrupcion
Par feu afert ne autrement
Quar ce seroit destruction
Pour celluy qui la lesion
Recepvroit, ce vous veul jurer,
Et li couvendroit endurer
Tel doleur et melencolie
Dont l'on ne le porroit curer
Sans morir de l'epedimie.

A mon conseil chose atraictive
Bon est sur l'apostume mectre
Comme sansue, limace vive
Ou, qui s'en vouldroit entremectre,
Le cul d'un cocq y puet bien estre,
Mais tout vif par le jugement
D'aucun qui ait entendement,
Et tantost qu'il perdra la vie
Soit mis un autre appertement
Pour destruire l'epedimie.

Recipe : Ficuum siccarum bene pinguium X; uvarum passatum mundatarum ab arillis et corticibus x ; semenis int [ubae] iii drach.;... menti acris iii uncias ; olei camomille quod sufficit ad incorporandum totum, simul piscetur et modicum calefiat et fiat emplastrum et supponatur.

Et se de chose plus soubtive,
Si com affiert a un grant maistre,
Est vostre pensee ententive
Pour l'apostume faire naistre,
Tantost y soit mis un emplastre
Duquel vous fais enseignement,
La recepte appert clerement
Cy dessus, ce n'est pas folie,
Mais donne grant alegement
Aux gens qui ont l'epedimie.

Aprés encor je vous advise
Pour la doleur du corps abatre
Sans ja faire trop grant emprise
De levain le povez faire autre
Qu'au jux de gabieuse batre
Vous convient fort et durement,
Ou s'en voulez un autrement
De moyeux d'euf et de sultrie
Soit fait, gabieuse ensement
Y mectez pour l'epedimie.

Mais ainsi que fortune amaine
Quant il survient subitement,
Com se c'estoit feu saint Anthoine,
Noirseur et grant embrasement
En l'apostume appertement,
D'un emplastre la pacience
Bien broyé par grant diligence
De pomme grenecte boulie
Au vin aigre, fais ordonnance
A prenre pour l'epedimie.

Ainsi faire vous habandonne,
Tousdis déz le commencement
Jusque l'apostume qui donne
Et fait au malaide tourment,
Monstrons aucun enseignement
Dont l'on puisse avoir congnoissance
D'espurgier sa malivolence.
Lors de tout mon povoir vous prie
Quant temps sera, sans negligence,
Soit hors mise l'epedimie.

Et déz illec, je vous ordonne
Pour agir plus seürement
A mectre es mains d'une personne
Ayant aucun entendement
De cyrorgie, qui tellement
Vous gouvernoit par sa science
Que mis soyez a delivrance
De mal et de melencolie
Moyant mesure et abstinence
Et malgré toute epedimie.

Se j'ay erré aucunement
En ce je vous veul supplier
Et requerir humilement
Que ne le vueillez desprisier,
Ains le vous plaise corrigier
Sans point y avoir desplaisance,
Et s'il y a de pourveance
Aucune chose bien traictie
Par vous soit pris en pascience
En despit de l'epedimie.

Gens qui auront entendement
Ne se devront point courroucier
Se je fais fin legierement,
Quar c'est pour doubte d'ennuier,
Pour ce y devra sans dangier
Un chascun avoir souffisance.
Dedens Monpellier en Provance
Fut leü, present la clergie,
Par moy, Jehan Jasme, en audience
Cest traictié de l'epedimie.

Du miliaire proprement
De trois croissans et d'un trepier
Le chief de luy tant seulement
Ce que parmi se part en tier
Et deux sauteurs, le nombre entier,
Ce saichiez, aurez sans doubtance.
Or prions Dieu par sa puissance
Qu'il nous doint a tous bonne vie,
Grace, bonté et sapience
Et nous gart de l'epedimie.

REMEDE TRESUTILE CONTRE FIEVRE PESTILENCIEUSE

[ATTRIBUÉ A L'ÉVÊQUE CANUTE DE VËSTERAS, 1461, MAIS ÉCRIT PAR JOHANNES JACOBI (JEAN JASME), CHANCELLIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER, 1364-1384.]

Fac-similé exécuté d'après l'incunable imprimé à Paris, probablement par Pierre Le Dru, vers la fin du XVe siècle, exemplaire de la Bibliothèque nationale, réserve Te 30.13.

(Voir Liste no. 60).

¶ Remede treſutile contre fie-
ure peſtilencieuſe et autre manie
re de epydimie approuue par plu
ſieurs docteurs en medecine.

A lhonneur et a la louenge
de la treſſaincte/ et indiui
ſee trinite: de la glorieuſe & treſſa
cree marie mere de dieu / et auſſi
de toute la court celeſtielle. Pour
la conſeruacion de ceulx qui ont
ſante et reformacio des malades
ie vueil ſoubz la correctio de mes
anciens maiſtres et docteurs an-
ciens choſes traicter et declarer a
la choſe publique prouffitable. et
contre la peſtilẽce qui ſouuẽt les
corps humains inuade & contra-
rie. Leſq̃lles choſes ie traicteray
par ordre ſelon ma petite puiſſan
ce en la maniere qui enſuyt

Premierement.

Des ſignes prenoſticables dicel-
le peſtilence ¶ a. i.
Des cauſes dicelle ¶ . ii.
Des remedes a lencontre ¶ . iii.
De la confortacion du cueur / et
principaulx membres ¶ a. iiii.
De flabothomie ¶ . v.

¶ Des ſignes prenoſtica-
bles de peſtilence. ¶ . i.

¶ Les ſignes p leſquelz on peult
prenoſtiquer / parler et cõgnoiſtre
de la maladie peſtilencieuſe ſont
par ce preſent oeuure aſſignez ſept
tant ſeulement.

¶ Le premier ſigne eſt quant en
vng meſmes iour du temps deſte
le vent ſe change et mue par plu-
ſieurs foys tout ainſi q̃ ſe au ma
tin il appert pluuieux / & apres ob
ſcur et nubileux. Et finablemẽt
plain de vent. Laquelle choſe pri-
cipalement procede du vent meri
dional ceſtadire de midy.

¶ Le ſecond ſigne eſt quant ſou-
uenteſſois au tẽps deſte les ioꝛs
ſapparoiſſent et ſe monſtrent to-
talement obſcurs. Tout en telle
maniere que ſe plouuoir il deuſt /
& nõobſtant il ne pleut point. La-
quelle diſpoſicion eſt a craindre &
ſigne de grant peſtilence quant le
temps demeure longuement en
teleſtat.

¶ Le tiers ſigne eſt quant nous
voyons ſur la terre au temps de
ſte abundance de mouches & ce ſi
gne denote infection de lair

¶ Le quart ſigne eſt quant les
eſtoilles apparoiſſent au regard
humain cheoir et partir de leurs
lieux. et ce ſigne de rechief deno-
te lair eſtre infect & charge de moult
de vapeurs venimeuſes

¶ Le quint ſigne eſt quant le re-
gard humain iuge et luy eſt ad-
uis que les comettes volent. Et
ainſi que le philoſophe declare en
metheores. Lapparicion dune co-
mette ſouuent porte ſignes mer-
ueilleux. car par les experiences

BIBLIOTHECA REGIA

[83]

souuentesfois veues telle appa-
riciõ denote mort tresfurieuse/ra
uissemẽs ⁊ depredacions de citez
dãgier ⁊ grant peril de mer. obfu
scaciõ de soleil mutaciõ de royaul
mes tourmẽt et affliction au peu
ple par peste par famine

¶ Le siziesme signe est quant il
est abundance de fouldres ⁊ de tõ
noirres: et principalement quant
ilz viennent et procedent de la ꝑ
tie meridionale.

¶ Le septiesme signe est quant
plusieurs ventositez sourdent/et
procedent des parties meridiona
les. car ilz sont venimeuses ⁊ im-
mundes et engendrent puanteur
tresdangereuse. de laquelle peult
sortir vne pestilence a corps hu-
main contagieuse / et doubtable.
laquelle nuyst et greue la creatu-
re en telle maniere que nul mede-
cin ny peult remedier: fors seulle
ment la pitie et misericorde de d i
eu tout puissant.

¶ Des causes dicelle pesti-
lence. C.ii.

Les causes de pestilẽce sõt
diuisees en trois. car aucu
nesfois elle procedent et viennẽt
de la racine dẽhault ⁊ aucũesfois
de la racine dembas. Aucũesfois
nesfois de tous les deux ensem-
ble. Pestilence peult estre causee
de la racine dembas: commẽt no⁹
pouons veoir quant nous auõs
aupres de nostre chãbre latrines/
ou autres choses particulieres/
parquoy lair peult estre corrom-
pu et infect. Et telle pestilẽce est
dicte particuliere ⁊ peult escheoir
et aduenir de iour en iour ⁊ dicel
le vient et procede vne fieure pe
stilẽcieuse/de laquelle plusieurs
medecins sont souuent deceuz nõ
congnoissans telle fieure estre pe
stilencieuse. Aucunesfois aussi
vient / et procede telle pestilence
par la corrupcion des charõgnes
mortes ⁊ corrupcion destangs. la
quelle souuent aduiẽt aux lieux
corrompuz. Et ceste est aucunes-
fois vniuerselle et aucunesfoys
particuliere. De ceste racine den-
hault aduient souuent ceste pesti
lence par la vertu des corps cele-
stes desquelz est corrompu lespe-
rit vital en la creature humaine.
Et de cela parle Auicenne en son
quart liure disant que de la forme
du ciel ⁊ par linfluence des corps
celestes sont souuent et de legier
les corps dembas corrompuz ⁊ in
fectz. Car limpression celestielle
corrompt lair. Et par telle corru-
ption est en lhomme corrompu. le
sperit de vie. De la racine superi
ore ⁊ inferiore. cest adire tant par
linfluence des corps denhault /
que dembas est aucunesfois cau
see pestilence / quant par lim-
pression celeste lair est corrumpu
en telle maniere que par putrefa
ction des charongnes est en lom-
me maladie causee. Et aucunes-
fois telle maladie est fieure. ⁊ au
cunesfois et en plusieurs est apo-
stume. car lair aspire et attraict ⁊
est souuent venimeux et corrum
pu qui greue et fort blesse le cue^r
parquoy nature est en plusieurs
manieres debilitee ⁊ greuee. de la
quelle lesion ne le peuent les me-
dicins apperceuoir. Car souuent
apperent bonnes vrines ⁊ bonnes
digestions au paciẽt q̃ nõobstant
ce il tent a la mort. Et pourtant
plusieurs medicins cõsiderans ⁊
ayans regard seulement a lurine
de leurs patiens suꝑficiellement
en parlent et sont deceuz. Pour-
quoy il est de necessite que le pati
ent de telle maladie touche pour-
uoye de medicin seur bon et suffi
sant en telles choses expert. Et ꝑ
ainsi appert des causes de pestilẽ
ce ¶ Iouxte les choses cy dessus
declarees on peult mouuoir et de
mander deux questions dont la
premiere est telle. On demande ꝑ
mierement pourquoy de la dessus
dicte maladie lun meurt et lau-
tre non. et en vne mesme ville en
vne maison les vngs mourront
et en lautre maison non. ¶ La se
conde question est telle. cestassa-
uoir si telles maladies pestilenci-
euses sont contagieuses. ¶ A la
premiere question ie dis que cela
peult aduenir pour deux raisons
La premiere est de la partie de la-
ction des corps celestes lesquelz
regardent plus vng lieu que lau-
tre. ou lautre que lun. ¶ La secõ-
de raison et cause vient de la ꝑtie
du patiẽt. car comment ainsi soit
que tous humains ne soyent pas
equalement complexionnez lun
peult estre capable dune maladie
dont lautre ne lest pas. Et est a
noter que ceulx qui plus sont dis
posez a telle maladie sõt les corps
chaulx qui ont conduitz larges ⁊
porrositez ouuers rempliz de plu
sieurs humeurs et les corps des-
quelz grant resolucion est faicte
comme sont les hommes qui mal
vsent et trop frequentent leuure
de nature. ceulx q̃ vsent de baigs
ceulx q̃ par grãt labeur ou par ire
vehemẽte se eschauffent: to⁹ tels
manieres de gens ont le corps pl
que les autres a telle pestilencieu
se maladie disposez. ¶ A la secon-
de q̃stion ie respons et dy que te-
le pestilencieuse maladie est cõta
gieuse. car de corps infectz yssent
humeurs ⁊ defluent fumees ve-
nimeuses corrũpans ⁊ causans in
fections de lair Et pourtãt il est
necessite de fuyr ceulx q̃ de telle
maladie sont attains. Et en tẽps
pestilencieux fuyr grans compai

A.ii.

gnies de peuple. car en grant multitude lon peult auoir vng infect par lequel plusieurs autres serõt corrompuz. Et pour ceste raison les saiges et expers medicins en visitant les patiens et malades se tiennẽt loing diceulx en tenãt leur face vers la porte ou aucune fenestre de la maison. et ainsi doiuẽt faire les seruiteurs & gardes des malades. Et est a noter que chose bonne et tresutile pour la sante du malade est par aucũs iours changer de chambre. et souuẽt auoir les fenestres de sa chãbre ouuertes vers la bise ou vers oriẽt & tenir les fenestres deuers midy closes. car le vent meridional en soy a deux causes de putrefaction. ¶ La premiere est que il debilite les corps tant sains que malades. ¶ La seconde est q̃ ainsi q̃ il est escript au tiers des amphorismes le vent austral emfle et engrossi greue louye & blesse le cueur. car il ouure les conduitz & porositez de lomme et entre et penetre iusqs au cueur. Pourquoy est bon a lomme sain en temps de pestilence quant le vẽt meridional vente soy tenir en la maison tout le iour Et qui par necessite seroit contraint de aller hors : ne parte iusques a ce q̃ le soleil soit hault et dessus nous luysant

¶ Des remedes contre ladicte pestilence. L.iii.

APres ce que nous auons veu des causes de pestilẽce il conuiẽt a present dire & declarer aucuns remedes et conseruacions contre icelle

¶ Pour laquelle chose est a noter. selon et ioupte le dit du supernaturel et souuerain medecin disant et parlant par hieremie que pour excellente & seure medecine lhomme doit delaisser peche fuyr mal et faire bien / et en humilite ses pechez cõfesser. car en temps pestilencieux confession & penitẽce sont a estre preferees dauant toute medecine.

¶ Et pour remede et conseruacion du corps la souueraine chose est fuyr les lieux et les personnes infectes. Mais pource que plusieurs sont qui ne peuẽt pas a leur prouffit ne conuenablemẽt muer les lieux de leur habitacion. Je leur conseille en tant que possible leur sera de fuyr toutes les choses qui peuent produire putrefaction et consequentement soy abstenir de frequentacion de femme principalement. Aussi on se doit garder en temps pestilencieux du vent qui derriere midy vient et procede car il est de sa nature cause de plusieurs infectiõs et putrefactions dãgereuses. Et pour celle cause est il deuant dit que les fenestres de la maison de la partie dont celuy vent procede doiuent estre closes iusques a heure de prime / et ouuertes deuers la partie de septentrion. Pourtant aussi auons nous dessusdit que toutes infections sont a foyr et a euiter comme sont destables de champs de places et dessus toutes choses de infection de charongnes pourries / et de infeciõ des eaues laquelle est tresdangereuse. Il aduient aucuneffoys que on garde pour lusaige de la maison les eaues. trops ou quattre iours q̃ peult engendrer au corps de ceulx qui en vsent dangereuse infection.

¶ Aucuneffoys aussi en plusieurs maisons il ya vieilles dalles / goutieres ou conduitz soubz terre ou les eaues de lusaige de la maison seioutnent & se arrestent. et la causent telle infection que les habitans de celle maison meurent et ceulx de leur prochaine habitacion demeurent sains et en bon point.

¶ Semblablement on doit fuyr en diligence le lieu ou len vent les choulx ou les porees. car les choulx pourris et infectz de leur nature engendrent infection et odeur moult contraire.

¶ Et tout ainsi que les odeurs aromatiques confortent et consolent le cueur ainsi par contraire les odeurs infectes le greuent. et debilitent.

¶ Pourtant il est conuenable et necessaire pour obuier en telle infection quelle ne entre en maison ne en chambre ou len repose de tenir sa maison garnie de feu a clere flamme et des fumees des herbes cy apres escriptes.

¶ Cest assauoir lautibacee / iuniperi / vberi / origani / que on treuue chez les apoticaires absinchii / ysopi / rute / artimesie et ligni aloes lequel aloes mieulx vault droit. Mais on nen peult pas pour peu dargent recouurer.

¶ Et soyt telle fumee aspiree et attraicte dedens le corps par la bouche et par les narines car elle ratifie affermist et conforte le cueur et les entrailles dedens la personne.

¶ Et pour icelle cause on doit semblablement fuyr et euiter trop grande replection. car les corps fort repletz de mauuaises humeurs sont de legier corrompuz et infectz. Pource dit Auicene au quart canõ que ceulx qui trop grande replection appetent. abbregent leurs iours et le petiode et fin de leur vie.

¶ Semblablement lhomme doit euiter baing et estuues en grande compaignie. car vng petit morceau / ou vne mauuaise alaine peult tout le corps destruyre et infaire. Et finablement toute multitude de peuple doyt estre fuye. car ainsi que deuant est dit vne seule alaine peult plusieurs infaire.

¶ Mais pourtant quil est fort a plusieurs difficile de soy abstenir de commune frequētacion de gens ceulx qui faire ne le pourront prennent et vsent des medicines cy apres escriptes.

Premierement.

QVant la personne se leuera au matin mēgusse vng petit de tue lauee en eaue nette auec vng petit de sel et vne ou deux grosses noix bien nettoyees.

¶ Et sil ne peult auoir lesdictes choses prenne et vse dune tostee mouillee en vin aigre et principalement en temps trouble et nebuleux. et vault mieulx en tēps de pestillence demourer en la maison que dailler hors / car il nest pas chose saine dailler parmy la ville.

¶ Soyt aussi la maison arrousee de vin aigre de roses fueilles de vignes et principalement en este Bonne chose est souuent lauer ses mains auec eaue et vin aigre et apres odorer les mains Semblablement est bonne chose tant en yuer comme en este odorer choses aigres.

¶ Laquelle chose iay esprouuee a montpellier. car comme il fust ainsi que par cause de ma pourete ie ne peu euiter la cōmunite des gens. Mais fuz contrainct dailler de maison en maison pour cuter et garir les paciens.

¶ Si auoye pour tout remede auec moy vne esponge ou du pain mouille en vin aigre. Laquelle chose ie tenoye aupres de ma bouche et de moy nez. car toutes choses aigres remplissent les conduictz et defendent les choses Venimeuses de entrer dedens. et par ce moyen iay euade la pestilence Nonobstāt que mes compaignōs ne esperoyent pas que vif en eschapasse. Et tous ces remedes dessusditz iay par moymesmes esprouuez.

¶ De la confortacion du cueur et des principuly membres. C. iiii.

TEs confortemens du cueur sont. safftan. carnifer. plātain auecques autres herbes qui ratifient et consolidēt lesperit interiore. Et ces choses valent principalemēt en vulgaire communite ou facilement aduient q̄ luy est infect de lautre. Et pourtant est il souuerainement necessaire a fuyr laspiracion des alaynes. Et sachez que les peulx par linfection de lair deuiennēt de legier obscurs se lhomme ne porte dessus luy les choses dessusdictes.

¶ Chose tressaine est lauer souuent le iour ses mains / sa bouche sa face et ses peulx deaue rose auec vin aigre. Et qui toutes lesdictes choses ne pourroit trouuer / prēne de laigre et p cela pourra plus seurement habiter et frequenter plusieurs compaignies. et si est tel remede laxatif tresutile. pour le Ventre. Et se naturellement telle laxacion faire ne se peult soit fait artificiellement p vng suppositoire. et a ce faire valent moult pilulles pestilenciel les quon trouuera vers les apoticaires. Soit aussi la maisō tousiours entretenue d'feu. car le feu grandement empesche limpressiō celeste et clarifie lair.

¶ Au regard des viandes ie dy q̄ en especial le triacle est fort vtile tant aux sains que aux malades. pourtant il est bō de en vser deux fois le iour auec vi clet ou auec eaue rose clere ou cerueyse. Et ne doit on prendre de triacle fors a la quantite dun pois et du vin eaue rose ou serueise a la mōstrance de deux cuillers: et doit estre le triacle du tout au vaisseau destrempe.

¶ Et apres que la personne aura cela prins il se doit abstenir d'tous les autres viandes iusques au midy affin q̄ le triacle puisse desdens le corps exercer ses operacions. Vōne chose aussi ē vne fois le iour vser. et prendre bonnes viandes et boyre vin pur. non pas en trop grande abundance. car la superabundance. de viandes engendre de legier putrefaction de humeurs.

¶ Viādes calefactiues / cestadire qui peuent causer chaleur sont a fuyr comme poyure et aulx. Et nonobstant ce que le poyure purge le cerueau de fleume et les especiaulx membres de superflues humeurs visqueuses. nō pourtāt a loccasion de la chaleur qui engēdre putrefaction plus tien luy plaist lamertume que chaleur odeur ou saueur.

¶ Les aulx semblablement. non obstant ce quilz purges les fleumes et mettent hors les mauuaises humeurs et si esmeuuent lap-

petit et reboulent lair: non pourtant pource quilz perturbent les yeulx et eschauffent la teste de celuy qui souuent en vse il ne semble pas sain ne plaisant a vser.

¶ Et pourtant que pestilēce par cause de chaleur est souuent augmentee. toutes viandes de facile digestion sont les plus saines.

¶ Et au matin est bon de prēdre viādes boullies et deuers le vespre viandes rousties/ brouetz et chauldeaulx si ne sont fort mistionnez daigre sont peu prouffitables. car en temps de pesticēce les viandes aigres sont plus vtiles a corps humain que a toutes autres medecines.

¶ Semblablement tous fruitz sont nuysibles silz ne sont aigres comme serises/ malagranata/ ou au lieu de medecine vng petit de pommes ou de poires: car tous fruictz engendrent putrefaction

¶ Les espices cōmunemēt prouffitables en temps pestilencieulx sont. cynamome/ gingembre/ cyminum/ flores muscatorum/ ⁊ safran. car de telles espices peut on faire saulces pour gens riches. Mais silz sont poures quilz nayent pas puissance dauoir telles choses prennent pour leur saulce rue / sauge / nuces galicas auec persil. le tout braye et destrempe de vin aigre. Et silz sont de moyen estat ou puissance ilz doiuent prendre safran ⁊ cyminum ⁊ mettre parmy aigre. car telle saulce vault moult et prohibe ⁊ defend toute putrefactiō Et auec ce soy tenir ioyeulx et sans melencolie est cause de sante decorps. Pourtant ne doit nul en temps de pestilence craindre la mort: mais doit viure chascun en esperance.

¶ Contra pestem.

¶ Sero et mane capiatur vnus bolus sequentis electuarii et desuper bibatur modicum aque acetose cum pauco aceto. ℞. Boli armenici. ʒ. vi. cynamomi elcim. ʒ. ii. galgante. ʒ. i. gariofl. d. et ß. radicis tormentile. ʒ. ß. panis zuccate lib. i. fundatur zuccara cum aqua rosea vel acetose ⁊ valet multum.

De flebothomie.

Flebothomie peult vne foys le moys estre faicte se laage ou autre chose ne le defend comme en pelerins ou en aucuns debiles de nature ou malades de flux de sang. ¶ Et soit flebothomie faicte en la baselique dextre ou en la senestre dauāt que la personne prenne refection corporelle de viandes. et apres lincisiō la personne doit estre et soy tenir ioyeusement et boire bon vin ou ceruoise sās faire exces ⁊ soy garder de dormir le iour que la baselique est incisee. Et se aucun se sentoit ia greue dapostume ou īfect il doit fouir le dormir querant cōpaignie ioyeuse ou en cheminant car en dormant la chaleur intrinseque appelle ⁊ attrait a soy le venin au cueur et aux autres membres principaulx. En telle maniere que a peine peult on ou ꝑ herbes ou autres medicines restorer ne mettre ou p̄mier estat le corps de la personne. laquelle chose ne aduiendroit pas se nestoit ꝑ cause de dormir

¶ Et qui vouldroit faire question telle: cestassauoir se la personne est prinse de dormir naturel sil doit dormir ou non

A celle q̄stion ie respōs en brief q̄ se lomme ap̄s la refectiō en tēps pestilēcieux vouloit ou appetoit dormir. il le doit differer en cheminant ꝑ aucune espace en aucun lieu plaisant cōme chāps ou iardīs Et puis apres pourra naturellemēt dormir ꝑ lespace dune heure.

¶ Et a ce propos dit auicenne q̄ quant lhomme veult en tel point dormir il doit boire aucun bō vin ou autre buurage. Car lomme en dormant peult attraire plusieurs autres mauuaises humeurs. lesq̄lles sont repellees par le bon buurage estāt au corps de la ꝑsonne

¶ Mais aucun peult mouuoir vng doubte tel. cestassauoir comme la personne peult sentir et apperceuoir quāt il est touche ou attaint de pestilence

¶ A laquelle ie respons ⁊ dis que lomme infect pour celuy iour ne mengera que bien petit car il est replet de mauuaises humeurs et bien tost apres q̄l a prins sa refection il desire le dormir et soubz vne espece de froit il sent chaleur vehemente. auecques ce la teste luy deult en la partie de deuant. Lesquelles choses peuent estre reuoquees par soy mouuoir ou cheminer par aucune espace de tēps. Car cheuaulcher ou fort trauailler par chemin ne peult lhomme pour la pesanteur du corps. mais appete en chascune heure le dormir. Car le venin intrinseque qui est dedens le corps perturbe lesperit vital tellement que il ne quiert que le repos.

¶ Et par les signes dessusdictz peult lomme apperceuoir quāt il est infect de peste. Et qui croire ne le vouldra attēde lespace de de

my iour et il trouuera par epperi
ence que tantoſt il ſentira apoſtu
mes ſoubz les bras autour des o-
reilles ou aup pties dẽbas Vers
les eſpaules au col ou au deſſus
des tains

Ceſt dõcques le ſouuerain reme-
de en temps peſtilencieup de fuir
le dormir. car quant leſperit repo-
ſe le Venin ſeſpart par les mẽbres
leſquelles choſes iay de moymeſ-
mes toutes epperimentees et eſ-
prouuees. Et pourtant quant lõ
me ſe ſẽt frape de peſtilẽce il doit
icelup iour faire euacuacion & ep
traction de ſang en grande abun
dance. car la petite diminucion de
ſang eſmeult et epcite le Venin. &
qui ne Vouldoit faire de pluſie-s
Veines inciſion on doit par Vne
fois faire grãt euacuacion pour
la cauſe deſſuſdicte. Et lomme q̃
de ſang fait euacuacion ſoit ſain
ou malade il doit fouyr le dormir
pour les raiſons deſſus aſſigne-
es. Et ſe il a aucune apoſtume il
doit faire inciſer la Veine de la p-
tie du corps ou elle tient & nõ pas
de lopoſite partie pour cauſe apo-
aſſignee. ¶ Pourtant ſe lapoſtu-
me tient ſoubz le deptre bras ſoit
faicte inciſion en la Veine du mil
lieu du bras ou tient la maladie.
et ſe elle tient au ſeneſtre ſoit en
celle partie fait pareillemẽt. Et
ſe lapoſtume tiẽt embas Vers les
parties honteuſes ſoit faicte fle-
bothomie au pie dicelup coſte vs
le gros orteil. mais ſe lapoſtume
tiẽt au col ſoit fait en la main du
bras dicelup coſte ioupte le poul-
ce et ioupte le petit doy. Mais ſe
lapoſtume apparoiſt anpres des
oreilles de cephalica en la ptie ou
eſt le mal ſoit faicte flebothomie
de la Veine qui eſt entre le poulce
et le doy daupres. affin que abun
dãce de Venin ne corrumpe le cer-
ueau ou de la Veine qui eſt ioup-
te le petit doy ou loreille. q̃ de plu
ſieurs medicins eſt nommee baſi
lica. Se lapoſtũe apparoiſt aup
eſpaules ſoit fait diminucion de
ſang par Ventoſes. et p̃mieremẽt
de la Veine mediane. Et celle ap-
paroiſt au dos ſoit faicte diminu
cion ſur la Veine appellee pedica
magna. Et ſoient toutes ces cho
ſes faictes ſe lomme na dormy da
uant la congnoiſſance de lapoſtu
me. Mais ſe lapoſtume eſt ſentue
apres dormir / diminuciõ de ſang
doit eſtre faicte en croiſee. Ceſt aſ
ſauoir ſe lapoſtũe apoiſt au bras
deptre ſoit flebothomie faicte au
bras ſeneſtre de la Veine du foye
ou de la baſeliq̃ ou mediane. Et
ſe lapoſtume apoiſt au bras ſene-
ſtre ſoit fait cõme du deptre. et cõ
ſequẽment de tous les autresmẽ
bres touſiours en lopoſite ptie. et
ſe le patiẽt eſt apres telle diminuciõ
de ſang fort debilite il peult dor-
mir apres my iour / mais a my iour
il doit eſtre en continuel mouue-
ment ſoit en cheminant / ou che-
uauchant moderement Et ſe la
poſtume croiſt lhomme ne doit ri
ens craindre. Car telle apoſtume
eſt cauſe de la ſante. Et affin que
telle apoſtume ſoit pluſtoſt meu-
re et rompue faictes la medecine
qui enſupt. Broyez fueilles de
ſeur auecques vng pou de mou-
ſtarde et ſoit fait emplaſtre pour
bouter ſur lapoſtume. Aucuns cy
rurgiens y Veulẽt adiouptet du
triacle laq̃lle ie choſe deffens ſur
tout. Car la nature du triacle eſt
de repeller le Venin. Et pource ſe
roit cauſe de le faire entret dedes
le corps. pource ſeroit meille- cho
ſe que le pacient en beuſt pour le
Venin contraindre a ſaillir hors.
¶ Autre remede pour apoſtume
meurtir. Prenez de lherbe qui eſt
appellee ſelon les medecins bar-
ba iouis. ſerpillum plantaginem
& mobicum de ſiligine. Et broiez
tout enſemble tant que leaue en
ſaille puis deſtrempez de laict de
femme et d nnez a boyre au paci
ent a cue enn & dauant dormir
car ad es epercera la mede-
cine ſe icion plus Vertueu
ſemẽt. celup a qui apparoiſ
ſtra lapoſtume prenne auelines/
figues et rue/et de ce face empla
ſtre puis mette ſur lapoſtume. et
atant Vous ſuffiſe des choſes deſ
ſuſdictes de peſtilence.

¶ Qui ſelon les choſes deſſuſ
dictes ſe Vouldra regir & gouuer
ner il pourra euader les perilz et
dangiers de la contagieuſe mala
die peſtilencieuſe a layde de dieu
noſtre ſeigneur Jeſus sãs lequel
nulle choſe ne peult eſtre faicte q̃
eſt tout puiſſant benoiſt et glori-
eup tegnant auecques ſa ſaincte
et ſacree mere en gloire parduta-
ble. Amen.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

REMEDE TRESUTILE CONTRE FIEVRE PESTILENCIEUSE

Fac-similé exécuté d'après l'incunable imprimé probablement à Paris, par Antoine Caillaut, vers la fin du XVe siècle, exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, Marais 621 (3).

(Voir Liste no. 59).

Remede treſutile contre fieure peſtilencieuſe.et autre maniere de epidimie approuue par pluſieurs docteurs en medicine.

A Lonneur z a la louenge de la treſſainte et in diuiſee trinite.de la glorieuſe et treſſacree marie mere de dieu.et auſſi de toute la court celeſtielle. Pour la cõſernaciõ de ceulx qui ont ſancte et reformaciõ des malades.ie veul ſoubz la correction de mes anciens maiſtres et docteurs aucunes choſes traieter et deſclairer a la choſe publique profitable .et contre la peſtilence qui ſouuẽt les corps humains inuade et cõtrairie Les quelles choſes ie traicterap par ordre ſelon ma petite puiſſance en la maniere qui enſuit. Premierement.

Des ſignes prenoſticables dicelle peſtilence C.i.
Des cauſes dicelle. C.ii.
Des remede alencontre, C.iii.
De la ꝙfortacion du caeur et principaulx mẽbres. C.iiii.
De flebotomie. C.v.

¶ Des ſignes prænoſticables de peſtilence. C.i.

Les ſignes par leſquelz on peult prenoſtiquer parler et cõgnoiſtre de la maladie peſtilencieuſe. Sont pour ce preſent euure aſſignes ſept tant ſeulement.

Le premier ſigne eſt quãt en vng meſmes iour tẽps deſte le vent ſe change et mue par pluſieurs fois tout ainſi que ſe au matin il appert pluuieulx et apres obſcur et nubileux. et finablemẽt plain de vent. La quelle choſe principalement procede du vent meridional.ceſt a dire de midy.

¶ Le ſecond ſigne eſt quant ſouuentesfois au temps deſte les iours ſe aparoiſſent et ſe monſtrent totalement obſcurs. Tout en telle maniere que ſe plouuoir il deuſt et non obſtãt il ne pleut point. La quelle diſpoſicion eſt a craindre. et ſigne de grãt peſtilẽce quãt le tẽps demeure longuemẽt en tel eſtat

¶ Le tiers ſigne eſt quant nous voions ſus la terre au tẽps deſte abõdãce de mouches. Et ce ſignes denote infectiõ de lair

¶ Le quart ſigne eſt quant les eſtoilles apparoiſſent au regart humain choir et partir de leurs lieux. Et ce ſigne de rechief denote lair eſtreinſait et cherge de moult de vapeurs venimeuſes.

Le quint signe est quant le regard humain iuge et luy est aduis que les cõmetes volent. Et ainsi que le philosophe declare en metheores. Lapparition dune cõmete souuẽt porte signes merueilleux car par les experiẽces souuentesfois veues telle apparition denote mort tres furieuse. Rauissemens z depredations de cites. dangier et grant peril de mer. obfuscacion de soleil. mutation de royaulmes. tourment et affliction au peuple par peste et par famine.

Le xiesme signe est quãt il est abũdãce de fouldres et de tonnerres. Et principalemẽt quant il viennent et procedent de la partie meridionale.

¶ Le septiesme signe est quant plusieurs ventolites sourdẽt et procedent des parties meridionales, car ilz sont venimeuses et immundes. et engendrent puanteur tresdangereuse de la q̃l le peult sortir vne pestilence a corps humain cõtagieuse et doubtable. la quelle nuyst et gresue la creature en telle maniere que nul medicin ny peult remedier. forsseulement la pitie et misericorde du dieu tout puissant.

Des causes dicelle pestilence. xc. C. xi.

Les causes de pestilence sont diuerses en trois. Car aucunesfois elle procede et vient de la racine dembas Aucunesfois de la racine denhault ¶ Et aucunesfois de tous les deux ensemble. Pestilence peult estre causee de la racine dẽbas. comment nous pouon voir quant nous auõs au pres de nostre chãbre latrines ou autres choses particulieres. par quoy lair peult estre corrumpu et infaict. ¶ Et telle pestilence est dicte ptiuliere z peult eschoir z aduenir de iour en iourz di celle vient et procede vne fieure pestilencieuse de la quelle plusieurs medicins sont souuent deceuz non congnoissans telle fieure estre pestilencieuse. Aucunesfois aussi vient et procede telle pestilence par la corrupcio des charongnes mortes et corruption de estangs. La quelle souuent aduient aux lieux corrumpus ¶ Et ceste est aucunesfois vniuerselle et aucunesfois particuliere. De la racine denhault aduient souuent ceste pestilence par la vertu des corps celestez. des quelz est corrumpu lesperit vital en la creature humaine. Et de cela parle auicenne en son quart liure. disant que de la forme du ciel et par limfluence des corps celestez sont souuent et de ligier les corps debas corrumpuz et infaictz. Car limpression celestielle corrũpt lair. Et par telle corruption est en lõme corrumpu lesperit de vie. ¶ De la racine superiore et inferiore. ceste adire tant p linfluẽce des corps denhault que dembas est aucunesfois causee pestilence quant par limpression celeste lair est corrumpu en telle maniere que par putrefaction des charongnes est en lõme maladie causee. Et aucunesfois telle maladie est fieure et aucunesfois et en plusieurs est apostume Car lair aspire et attrait. est souuent venimeulx et corrumpu qui gresue et fort blesse. le cueur. par quoy nature est en plusieurs manieres debilite et gresuee. de laquelle lesion ne se peuent les medecins apparceuoir. Car souuent apparent bõnes vrines et bõnes digestions au pallient. que non obstant ce il tent a la mort. Et pourtant plusieurs medicins considerans z ayans regard seulement a lurine de leurs palliens superficiellement en prẽnent et sont deceuz. Pour quoy il est de necessite que le palliẽt de telle maladie touche pouruoye de medicin seur bon et souffisant en telles choses expert. Et par ainsi apert des causes de pestilence.

¶ Jouxte les choses cy dessus declarees on peult mouuoir et demander deux questions. dont la premiere est telle ¶ On demande premieremẽt pour quoy de la dessusdicte maladie lũg meurt et laultre non. Et en vne mesme ville / en vne maison les vngs mourront / et en laultre maison non. La seconde question est telle cestassauoir si telles maladies pestilẽcieuses sõt contagieuses. A la premiere question ie dis que cela peult aduenir pour deux raisons. La pmiere est de la ptie de laction des corps celestes les quelz regardẽt plus vng lieu que laultre ou laultre q̃ lũg. La secõde raison et cause vient de la partie du pallient. car comentainsi soit que tous humains ne soiẽt pas equalemẽt cõplexiõnes. lung peult estre cappable dune maladie donc laultre ne est pas. Et est a noter que ceulx qui plus sont disposes a telle maladie sont les corps chaulx q̃ ont cõduiz larges z porosites ouuers rẽplis de plusieurs humeurs. z les corps des quelz grant resolutiõ est faicte. cõmẽt sont les hommes q̃ mal vsentz trop frequãtẽt leuure de nature. ceulx q̃ vsẽt de bains. celuy q̃ p grãt labour ou p ire vehemẽte se eschauffẽt tous telz manieres de gẽs ont les corps pl' q̃ les autres a celle

pestileucieuse maladie disposes ¶ A la seconde question le re-
spondz et dy que telle pestilēcieuse maladie est cōtagieuse car
des corps infaitz yssent humeurs et defluēt fumees venimeu
ses corrumpans et causans infections de lair. Et pour tant il
est necessite de fuir ceulx qui de celle maladie sont a tains.
Et en temps pestilencieulx fuir grans cōpaignes de peuple.
Car en grant multitude en peult auoir vng infait par le quel
plusieurs autres seront corrumpus ¶ Et pour ceste raison les
saiges et expers medicins en visitant les passiens et maledes
se tiennent loing diceulx en tenant leur face vers la porte ou
aucune fenestre de la maison. et ainsi doiuent faire les serui-
teurs et gardes des malades ¶ Et est a noter que chose bonne
et tresutile pour la sancte du malade est par aucuns iours
charger de chambre. et souuent auoir les fenestres de sa cham
bre ouuertes vers la bise ou vers orient. et tenir les fenestres
deuers midy closes. car le vent meridional en soy a deux cau-
ses de putrefaction. ¶ La premiere est que il debilite les
corps tant sains que malades. ¶ La seconde est que ainsi
quil est escript au tiers de amphorismes. Le vent austral enfle
et engrossi gresue loupe et blesse le cueur. car il euure les con-
duitz et porrosites de lōme et entre et penetre iusq̄s au cueur
Pour quoy est bon a lōme sain en temps de pestilence quant
le vent meridional vente soy tenir en la maison tout le iour
Et qui par necessite seroit contraint de aler hors ne parte iusq-
ques a ce que le soleil soit hault et desus nous luysant.

Des remedes contre.
la dicte pestileuce. ¶ C.iii.

Apres cen que nous auons veu des causes de pestilence
il lescouuient a present dire et desclarer aucuns remed
des et conseruations contre icelle.

¶ Pour la quelle chose est a noter selon et iouxte le dit du
supernaturel et souuerain medicin disant et parlant par here
mie que pour excellente et seure medicine lōme doit delaisser
pechie fuir mal et faire bien. et en humilite ses peches confes-
ser. car en tēps pestilencieulx confessiō et penitāce sont a estre
preferes deuant toute autre medicine. Et pour remede ⁊
conseruation du corps. La souueraine chose est fuir les lieux.
et les persōnes infaictes. mais pource que plusieurs sunt qui
ne peuent pas a leur prouffit ne cōuenablemēt muer les lieux
de leur habitatiō. Je leur cōseille en tant que possible leur se
ra de fuir toutes choses qui peuent produire putrefactions. ⁊
cōsequentement soy abstenir de frequentation de femme prin
cipalement. aussi on se doit garder en temps pestilencieux du
vent qui deuers medy vient et procede. car il est de sa nature
cause de plusieurs infections et putrefactions dangereuses.
Et pour celle cause est il deuāt dit que les fenestres de la mai-
son de la partie dont celuy vent procede doiuent estre closes
iusques a heure de prime. et ouuertes de vers la partie de sep-
tentrion. Pourtant aussi auon nous dessusdict que toutes in
fectiōs sont a fuir et a euiter. cōment sont destables de chāps
de places. et dessus toutes choses de infection de charongnes
pourris. et de infection des eaux. laquelle est tresdangereuse.
Il aduient aucunesfois que on garde pour lusaige de la mai-
son les eaues trois ou quatre iours qui peust engendrer aux
corps de ceulx qui en vsent dangereuse infection.
Aucunesfois aussi en plusieurs maisons il ya vieulles dalles
goutieres ou conduitz soubz terre ou les eaux de lusage de la
maisō seiournēt et sarestēt. ⁊ la causēt telle infection q̄ les ha
bitans de celle maison meurent et ceulx de leur prochaine ha-
bitation demeurent sains et en bon point.

¶ Semblablemēt on doit fuir en diligence le lieu ou len vent
les choulx ou les porees. car les choulx pourris et infaictz de
leur nature engendrēt infection et odeur moult cōtraire.
Et tout ainsi que les odeurs aromatiques cōfortent et cōsolēt
le cueur. ainsi ꝑ ꝯtraire les odeurs īfaictz le greuēt ⁊ debilitēt
Pourtant il est cōuenable et necessaire pour obuier en telle in
fection quelle nentre en maison ne en chambre ou len repese
de tenir sa maison garnye de feu a clere flāme. et des fumees
des herbes cy apres escriptes.

¶ Cest assauoir lauribacee. iunipi. vberi. organi. quon treuue
ches les apotiquaires. absinchi. ysopi. rute. ⁊ artimesie ⁊ ligni
aloes. lequel aloes mieulx vauleroit mais on nen peult pas
pour peu de pris recouurer

¶ Et ſoit telle fumee aſpiree et traicte dedens le corps par la bouche et par les narines. car elle ratifie. afermiſt et cõforte le cueur et les entrailles dedans la perſonne.

Et pour icelle cauſe on doit ſemblablemẽt fuir et euiter trop grande replection. car les corps fort replectz de mauuaiſes humeurs ſont de legier corrũpus et infaictz. Pource dit auicenne au quart canon que ceulx qui trop grant replection appetent abregent leurs iours et le periode et fin de leur vie.

¶ Semblablement lomme doit euiter baing et eſtuues en grant compaine ¶ Car vng petit morſeau ou vne mauuaiſe alaine peult tout le corps deſtruire et infaire. Et finablement toute multitude de peuple doit eſtre fuye. Car ainſi que deuant eſt dit vne ſeule alaine peult pluſieurs infaire. Mais pourtãt quil eſt fort a pluſieurs difficile de ſoy abſtenir de cõmune frequentation de gens. ceulx qui faire ne le pourrõt prennent et vſent des medicines cy apres eſcripres

¶ Premierement.

Quant la perſonne ſe leuera au matin mengeuſſe vng petit de rue lauee en eau nette auecques vng petit de ſel et vne ou deux groſſes noyx bien netoye.

Et ſe il ne peult auoir leſdictes choſes. prenne et vſe dune toſtee moille en vin aigre. et principalement en temps trouble et nebuleux. Et vault mieulx en temps de peſtilence demourer en la maiſon que daller hors. car il neſt pas choſe ſaine de aller par my la ville

Doit auſſi la maiſon arroſee de vin aigre. de roſes et feuilles de vigne. et principalement en eſte. Bonne choſe eſt ſouuent lauer les mains auecques eau et vin aigre. et apres odorer les mains. Semblablement eſt bõne choſe tant en eſte cõme en yuer odorer choſes aigres.

La quelle choſe ie approuuee a montpelliet. car comme il fuſt ainſi que par cauſe de ma pouurete ie ne peu euiter la cõmunice de gens. ¶ Mais fus contraint daler de maiſon en maiſon pour curer et garir les paſſiens.

¶ Se auoie pour tout remede auecques moy vne eſponge ou du pain moulle en vin aigre. La quelle choſe ie tenoie au pres de ma bouche et de mon nees. car toutes choſes aigres emplaſſent les conduis et defendent les choſes venimeuſes de entrer dedans. et par ce moien ie euade la peſtilẽce. Non obſtant que mes cõpaignons ne eſperoient pas que vif en eſchapaſſe Et tous ces remedes deſſuldictes ie p moy meſmes eſprouues

De la confortation du cueur et des principaulx membres. L. iiii.

Les confortemens du cueur ſont. ſaffran. carnifer. plantain. auecques autres herbes qui ratifient et conſolident leſperit interiore. Et ces choſes valent principalement en vulgaire cõmunite ou facilement aduient que lung eſt infait de laultre Et pourtant eſt il ſouuerainement neceſſaire a fuir laſpiration des alaines. Et ſachies que les peulx par infection de lair deuiennent de legier obſcurs. ſe lõme ne porte deſſus lui les choſes deſſuſdictes.

Choſe tres ſaine eſt lauer ſouuent le iour ſes mains. ſa bouche. la face et les peulx deau roſe auecques vin aigre. Et qui toutes leſdictes choſes ne pourroit trouuer. prengne de laigre et par cella pourra plus ſeurement habiter et frequenter pluſieurs cõpaignes. et ſi eſt tel remede laxatif treſutile pour le ventre. Et ſe naturelemẽt telle laxation faire ne ſe peult ſoit fait artificielement par vng ſuppoſitoire. et a ce faire valent moult pilules peſtilencielles quon trouuera vers les appotiquaires. Doit auſſi la maiſon touſiours entretenue de feu, car le feu grandemẽt empeche limpreſſion celeſte et clarifie lair

¶ Au regard des viandes ie dy que en eſpecial le triacle eſt fort vtile tant aux ſains que aux malades pourtant ſe il eſt bon de en vſer deux fois le iour auecques vin cler ou auecques eau roſe ou ſeruoiſe a la montrance de deux cuilliers. Et doit eſtre le triacle du tout au deſſus deſtrempe.

Et apres que la perſonne aura ſela prins il ſe doit abſtiner de toutes aultres viandes iuſques au midy affin que le triacle puiſſe dedẽs le corps exercer ſes operatiõs. Bõne choſe auſſi ẽ vne fois le iour vſer et prendre bonnes vianedes et boire vin pur. nõ pas en trop grãt abũdance. car la ſaperhabũdance de viandes engendre de legier putrefaction dehumeurs.

¶ Viandes calefactiues cest adire qui peuent causer chaleur sont a fuir. cõme poiure. et aulx. Et non obstant ce que le poiure purge le cerueau de fleume et le especiaulx membres de superflus humeurs visqueuses. non pour tant a locasion de la chaleur qui engendre putrefaction plus en luy plaist la mairtume que chaleur. odeur ou saueur.

¶ Les aulx semblablement non obstant ce que ilz purgent les fleumes et mettent hors les mauuaises humeurs et si esmeuuent la petit et reboutent lair. nõ pour tant pource que ilz perturbent les yeulx et eschauffent la teste de celuy qui souuent en vse il ne semble pas sain ne plaisãt a vser.

¶ Et pour tant que pestilence par cause de chaleur est souuent augmẽtee. toutes viãdes de facile digestion sont les pl⁹ saines Et au matin est bon de prẽdre. viãdes boullies et deuers le vespre viãdes rosties. brouez ⁊ chaudeaulx si ne sont fort mistionnes de aigre sont peu prouffitables. Car en temps de pestilẽce les viandes aigres sont plus vtiles a corps humain que toutes autres medicines.

Semblabbement tous fruitz sont nuisible si ne sont aigres: cõme serises/malagrauata/ou au lieu de medicine vng petit de põmes ou de poires. car tous fruitz engẽdrẽt putrefaction. Les espices communemẽt proufitables en temps pestilentieulx sont cynamome. gingẽbre/ciminum/ flores /muscatorum et safran. car de telles espices peult on faire saulse pour gens rithes. Mais silz sont poures qui nayent pas puissance dauoir telles choses prẽnent pour leur saulse rue saulge/nuces gallicas auecq̃s persil la tout broye ⁊ destrempe de vin aigre ¶ Et silz sont de moien estat ou puissance ilz doiuẽt prẽdre safran ⁊ cyminum ⁊ mettre par my aigre. car telle saulse vault moult ⁊ prohibe ⁊ defẽd toute putrefaction. Et auecques ce soy tenir ioyeulx et sans melancolie est cause de sancte de corps pour tant ne doit nul en tẽps de pestilẽce craindre la mort.

Mais doit viure chascun en esperance de longue vie.

De flebothomie.

Fleubothomye peult vne foys le moys estre faicte e laage ou autre chose ne le defend cõme en pelerins ou en aueũs debiles de nature ou malades de flu de ventre. Et soit fleubothomie faicte en la basilique destre ou en la senestre deuant q̃ la personne prengne refection corporelle de viande ⁊ apres linsision la personne doyt estre et soy tenir ioyeusement et boire bon vin ou seruoise sans faire exces et soy garder de dormir le iour que la basilique est insisee. Et se aucun se sentoit iagresue dapostume ou infect il doit fuir le dormir querant cõpaigne ioieuse ou en cgeminant. car en dormãt la chaleur intrinseque appelle et a traic a soy le venin au cueur et aulx autres mẽbres principaulx. En telle maniere que a paine peult on ꝑ herbes ou autres medicines restorer ne mettre en p̃mier estat le corps de la personne. la qnelle chose ne aduendroit pas se nestoit par cause de dormir ¶ Et qui vouldroit faire question telle. cestassauoir se la personne est prinse de dormir naturel sil doit dormir ou non. ¶ A celle question ie responds en brief q̃ se lõme apres la refection en temps pestilencieulx vouloit ou appetoit dormir il le doit differer en cheminant par aucune espace en aucun lieu plaisant cõme champs ou iardins. Et puis apres pourra naturellement dormir par lespace de vne heure. Et a ce propos dit auicenne que quant lõme veult en tel point dormir. il doit boire aulcun bon vin ou autre breuaige. Car lõme en dormãt peult attraire plusieurs mauuaises humeurs les quelles sont repellees par le bon breuaige estant au corps de la personne. ¶ Mais aulcun peult mouuer vng doubte tel. ¶ Cestassauoir cõme la personne peult sentir et apperceuoir quant il est touche ou ataint de pestilence.

A la quelle question ie respons et dis que lõme infaict pour celluy iour ne mengera que bien petit. Car il est replet de mauuaises humeurs. Et bien tost apres qnil a prins sa refection il desire le dormir et soubz vne espece de froit sent chaleur vehemente. auecques ce la teste deult en la partie de deuant Les quelles choses peuent estre reuoquees par soy mouuer ou cheminer par aulcũe espace. Car cheuacher ou fort trauailler par chemin ne peult lõme pour la pensanteur du corps. Mais appecte en chascune heure dormir. car le venin intrinseque qui est dedans le corps perturbe lesperit vital tellement que il ne

quiert que repoz. ¶ Et par les signes dessuldictes peult lõme apparceuoir quant il est infect de peste. Et qui croire ne le vouldra atende le passe de medy iour. Et il trouuera par experience que tantost sentira apostumes soubz les bras autour des oreilles ou aux parties dembas vers les espaulx au col ou au dessus des rains.

Cest doncques le souuerain remede en temps pestilencieux de fuir le dormir. Car quant le sperit repose le venin separt p les mẽbres. lequelles choses iay de moy mesmes toutes experimẽtes et esprouues. Et pour tant quant lõme se sent frappe de pestilence il doit icelup iour faire euacuation et extraction de sanc en grande abondance. car la petite diminution de sanc esmeut et erite le venin. et qui ne vouldroit faire de plusieurs vaines incision on doit par vne faire grand euacuation pour la cause dessuldicte. Et lõme qui de sanc fait euacuatiõ soit sain ou malade il doit fuir le dormir p les raisons dessus assignes Et si a aucune apostume il se doit faire inciser la vaine de la partie du corps ou elle tient et nõ pas de loppolite partie pour cause apres assignee ¶ Pour tant se la postume tient soubz le dextre bras soit faicte incision en la vaine du melieu du bras ou tient la maladie. et se e. le tient au senestre soit en celle partie fait pareillement ¶ Et se lapostume tient en bas vers les parties honteuses soit fait flebothomie au pie dicel lui coste vers le gros orteil. mais se la postme tient au col soit fait en la main du bras decellui couste iourte le pouce et iourte le petit dop. Mais se lapostume apparoist au pres des oreilles de cephanica en la ptie ou est le mal soit fait flebothomie de la vaine qui est entre le pouce et le dop daupres. affin que abundance de venin ne corrũpu le cerueau ou de la vaine qui est iourte le petit dop ou lortel. qui de plusieurs medicins est nommee basilica. Se la postume apparoist aux espaules soit fait diminucion de sang par ventouses. Et premieremẽt de la vaine mediane. Et celle apparoist aux dos soit fait diminution sus la vaine appellee. pedica magna. Et soient toutes ces choses faictes le lõme na dormir deuant la cõgnoissance de lapostume. Mais se lapostume est sentue apres dormir. diminutiõ de sang doit estre faicte en croisee. Cestassauoir se lapostume apparoist au bras destre soit flebothomie faicte du bras senestre de la vaine du foie ou de la basilique ou mediane. et se la postume apparoist au bras senestre soit fait cõme du dextre. et cõsequentement de tous les aultres mẽbres touliours en loppolite partie. Et se le patient est apres telle diminuciõ de sãg soit debilite il peult dormir apres mp iour. mais amp iour il doit estre en continuel mouuement soit en cheminant ou cheuachant moderement. Et se lapostume croist lõme ne doit riẽ craindre. car telle apostume est cause de la sancte. Et affin q̃ telle apostume soit plus tost mure et rompue faictes la medicine qui ensuit. Broies des feulles de seur auecques vng peu de mostarde et soit fait emplastre pour bouter sus lapostume Aucuns cyrurgiens p veullent adiouster du triacle. La quelle chose ie difens sur tout. car la nature du triacle est de repeller le venin. et pource seroit cause de le faire entrer dedens le corps. pource seroit meilleur chose que le patiẽt en beust pour le venin contraindre a sallir hors. Autre remede pour apostume meurir. Prenes de lerbe qui est appellee selon les medicins. barba iouis. sepillũ. plantaginẽ. et modicum de siligine Et boires tout ensemble tant que leau en saille. puis destrãpes du lait de fẽme et donnes a boire au pacient. a cueur ieun et deuant dormir. car adoncques exercera la medicine son operation plus vertueusement : Item cellup a qui apparoistra lapostume prenne. auuelaines figues et rue et de ce face emplastre. puis mette sus lapostume. et a tant suffise des choses dessuldictes depestilence.

Qui selon les choses dessuldictes se vouldra regle et gouuerner il pourra euader les perilz et dangiers de la contagieuse maladie pestilencieuse a laide de dieu nostre seigneur ielus sans que nulle chose ne peult estre faicte qui est tout puissãt benoist et glorier auecques sa saincte sacree mere en gloire perdurable. Amen.

Explicit.

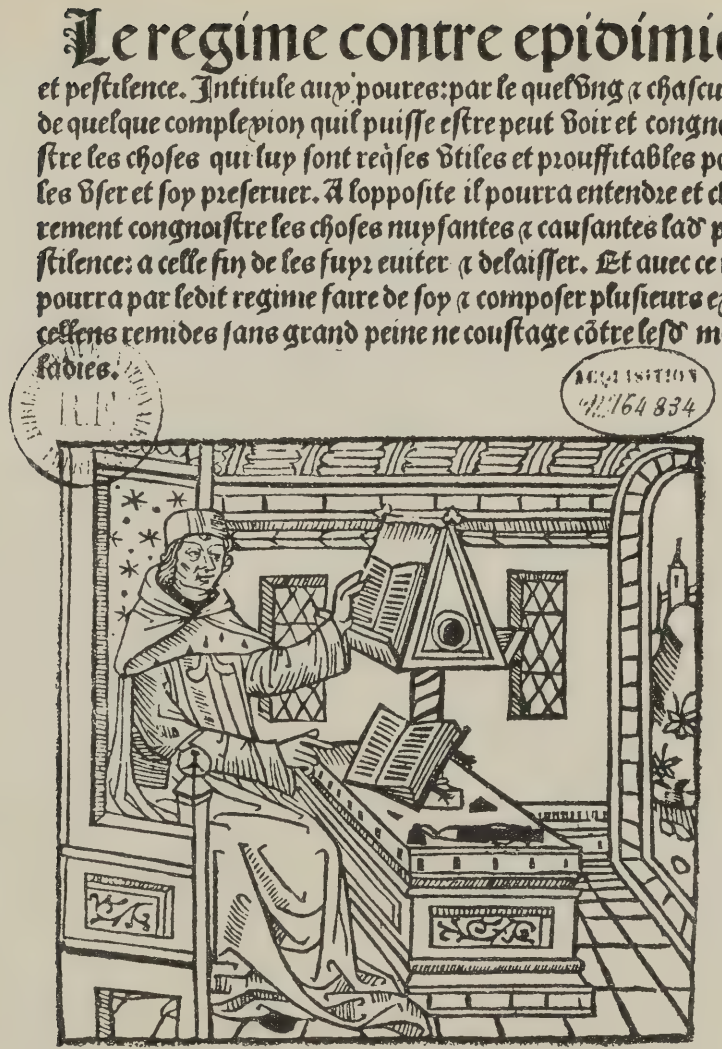

Le regime contre epidimie
et pestilence. Intitule aux poures: par le quel vng ⁊ chascun
de quelque complexion quil puisse estre peut voir et congnoi
stre les choses qui luy sont req̃ses vtiles et prouffitables po⁹
les vser et soy preseruer. A lopposite il pourra entendre et cle
rement congnoistre les choses nuysantes ⁊ causantes lad̃ pe
stilence: a celle fin de les fuyr euiter ⁊ delaisser. Et auec ce il
pourra par ledit regime faire de soy ⁊ composer plusieurs ex
cellens remides sans grand peine ne coustage cõtre lesd̃ ma
ladies.

ACQUISITION
N° 164 834

Thomas Le Forestier, Le regime contre epidimie, Rouen, Jacques Le Forestier, 21 octobre 1495. Titre et colophon reproduit d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, réserve Te 30. 15 A. (Voir Liste no. 68).

Je Thomas le forestier medicin natif eu dioces daurēches
reſident en ceſte cite de Rouen treſhumblemēt rens graces a
dieu noſtre ſaulueur et redēpteur a ſa treſſacree Vierge et me
re marie royne du ciel ⁊ de la terre/⁊ a toute la benoiſte court
celeſte de paradis: dauoir peu parfaire et acōplir ce petit trai
cte nōme le regime des poures. par le q̄l vng ⁊ chaſcū pourra
veoir et congnoiſtre en tout temps de peſtilēce la maniere de
ſoy gouuerner tant par medicines que autremēt. Suppliāt
a vng chaſcun qui le lupra ſil y trouue choſe ſelon raiſon qui
doibue eſtre augmente diminue ou meliore: que doulcement
il le face en le tournant au meilleur ſens. Et combien q̄l y ait
pluſieurs ⁊ diuerſes ſentences: toutesfois ie eſpoire quilz ſōt
aſſes cōcordantes auy rigles et concluſions des acteurs ⁊ do
cteurs en mō principe denōmez. Et ſil y a quelque lettre mot
ou ſillabe en limpreſſion legierement corrige ou ſuperficielle
mēt paſſe. a celuy de ma main eſcript le remetz. priāt chūn
qui le lupra pour moy intēcion me dōner Pater noſter ⁊ Aue
maria. Acomply en lan Mil CCCC Quatrevingtz ⁊ vi.
le vpi. iour doctobre.

Imprime a Rouen par Jaques le forestier demourāt au
dit lieu en la grant rue Saint martin du pont pres le fardel.
lan et iour deſſuſditz.

Regime contre la peſtilẽ

ce faict et compoſe par meſſieurs les medecins de la cite de Balle en allemaigne / en laquelle depuis dix ans en ca a regne en ladi cte cite.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS
ACQUISITION N.° 126755

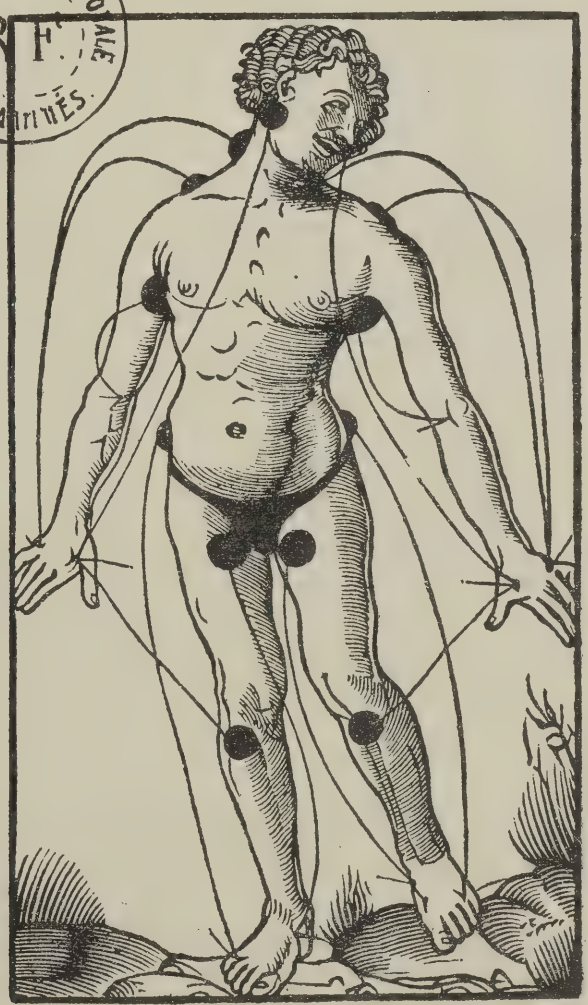

Regime contre la pestilence par les medecins de Bâle, Lyon, Claude Nourry [après 1519]; reproduit d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, rés. Te 30.235.

(Voir Liste no. 78).

¶ Qui veult son corps en sante maintenir
Et resister contre lepydimie
Doit iope auoir/ a tristesse fouyr
En frequentant iopeuse compaignie
Dinfection totalement bannie
Boyre bon vin nettes viandes vser
Ay bon odeur contre la punaisie
Naille point hors si ne fait bel ou cler.
¶ De grosses chairs se doit on abstenir
Aussy de fruictz pour la plus grant partie
Mengier bon pain/ sa poullaile rostie
Et aultres chairs pour toutes espisseries
Canelle et clou sans point de poyurerie
Tout de vinaigre ou desgrez destrempez
Dormir matin tout ce noublie mye
Naille point hors si ne fait bel ou cler.
¶ Jeun estomach ne se doit point partir
Sans manger boire ou prendre droguerie
Face feu cler en sa chambre tenir
De femme auoir ne luy souuiengne mye
Bains et estuues en son pouoir defouye
Car les humeurs font mouuoir a troubler
Sans bozaard ne soit heure ne demye
Naille point hors si ne fait bel ou cler.
¶ Prince ta haulte seignourie
Que quil se veult de la peste garder
Me fain ne soif nendure quoy que on die
Naille point hors si ne fait bel ou cler.

¶ Cy finist le regime contre la peste. Imprimé a Lyon sur le rosne/ par Claude nourry alias le prince demourant au dict lieu pres nostre dame de confort.

IMPRIMÉS.

NOTES

Ce premier volume des **Documents scientifiques du XVe siècle** reproduit en fac-similé trois traités français sur la peste. Nous espérons qu'il suscitera et facilitera de nouvelles recherches (1).

Ces livres sont d'une extrême rareté et, si l'on en juge d'après le nombre de leurs éditions, le succès en fut certainement considérable. Cependant, en les parcourant, on sera étonné de la simplicité des propos qu'ils contiennent.

L'auteur, d'ordinaire, considère les origines du mal et les phénomènes qui l'annoncent :

> ... l'air qui estoit nés et purs
> Fu ors et vils, noirs et obscurs,
> Lais et puans, troubles et pus
> Si qu'il devient tous corrompus,
> Si que de sa corruption
> Eurent les gens opinion
> Que corrompu en devenoient
> Et que leur couleur en perdoient (2).

(1) Pour d'autres traités en langue vulgaire, voir D. W. Singer, *Some Plague tractates* (*Fourteenth and Fifteenth Centuries*) dans les *Proceedings of the Royal Society of Medicine*, Londres, t. IX, 1916, pp. 159-212. L'auteur donne une intéressante étude de quelques traités des XIVe et XVe siècles et une édition d'un traité français de Jeau à la Barbe, de Bourgogne, médecin à Liège, qu'il identifie avec Jean de Mandeville. La version française est datée de 1371, l'original latin de 1365.

(2) Guillaume de Machaut, *Le jugement du roi de Navarre*, éd. E. Hoepffner, t. I, p. 148, vers 313.

La contagion fait rapidement son œuvre :

Po osoient a l'air aler,
Ne de prés ensamble parler (1).
. . . . . .
Car tuit estoient mal traitié,
Descoulouré et deshaitié ;
Boces avoient et grans clos
Dont on moroit, et a briés mos (2).

Suivent quelques conseils préventifs : les malades accompliront leurs devoirs religieux, car « en temps pestilencieux, confession et penitence sont a estre preferees davant toute medecine » ; ils suivront un régime, évitant soigneusement toute émotion et toute excitation et veilleront à leur hygiène et aux conditions de leur habitation. L'auteur donne quelques recettes pour de simples médicaments et pour le traitement des apostumes, ces tuméfactions caractéristiques de la peste. Tout ceci est bien naïf à côté de nos conceptions modernes, mais alors :

Ne fusicien n'estoit, ne mire
Qui bien scëust la cause dire
De ce venoit, ne que c'estoit
(Ne nul remede n'i metoit),
Fors tant que c'estoit maladie
Qu'on appelloit epydimie (3).

Les trois traités que nous reproduisons ne portent aucune indication d'origine : l'auteur, l'imprimeur, le lieu et la date de composition et d'impression sont inconnus. Nous nous sommes efforcés de combler ces lacunes, et nous croyons pouvoir démontrer que ces petits livres furent écrits au XIVe siècle déjà ; ceci n'a rien d'étonnant, les imprimeurs du XVe siècle ne reproduisaient guère les textes d'auteurs contemporains, mais se servaient de manuscrits anciens ou de compilations faites par leurs amis.

Le premier de ces ouvrages, que nous désignerons sous le titre de *Regime de l'epidemie*, existe en manuscrit dans la bibliothèque de feu le baron James de Rothschild (4). Cette copie, qui date de la fin du XVe siècle, a 14 strophes de

(1) *Ibid.*, vers 325.
(2) *Ibid.*, vers 310.
(3) *Ibid.*, vers 341.
(4) Voir *Catalogue*, n° 579.

plus que le petit incunable de la Bibliothèque de la ville de Marseille qui est incomplet (1) des cinq derniers feuillets. Le hasard nous a fait découvrir un second manuscrit (2) qui résout quelques-unes des difficultés : l'auteur, nous le savons maintenant, se nomme Jean Jasme, il écrivit son *Regime* en 1357 et le lut devant la « clergie » de Montpellier.

Le poème est formé de 3 recettes latines et de 90 dizains octosyllabiques rimant ababbccdcd ; chaque strophe se termine par le mot *epedimie* et les mêmes rimes sont toujours employées dans trois strophes. Ce système de versification nous permet d'affirmer que les feuillets de l'incunable de Marseille sont reliés dans le bon ordre tandis que les strophes sont interverties dans le ms. de la Bibl. nat. Si l'auteur fut un médecin renommé, il semble, par contre, avoir été assez mauvais poète. L'année de la composition du *Regime* est indiquée dans un rébus et nous croyons y voir la date de 1357. Quant à Jean Jasme c'est le nom vulgaire de Johannes Jacobi, Jasme étant une forme courante de Jacques dans le domaine de la langue d'oc (3).

Que savons-nous de la vie de Johannes Jacobi? Son nom apparaît pour la première fois sur les registres de la Faculté (4) en 1364. A cette date, nous connaissons quelques-uns de ses collègues. Parmi les aînés : Gérard de Solo, commentateur d'ouvrages arabes, le fameux Gui de Chauliac et Bernard de Cologne. Parmi les plus jeunes : Raymond Chalmel, Jean Tournemire et Valescus de Tarente qui cite même Jacobi qu'il connaît et vénère (5). Tous ont écrit des traités contre la peste. Cette première mention de notre auteur est relevée par P. Pansier (6) : « En 1364, le chancelier Bernardus de Coloniis étant mort (7), l'évêque de Maguelone en profita pour nommer à ce poste important *Johannes Jacobi magister in medicina.* Cette nomination était irrégulière, la Faculté ayant le droit de choisir et de présenter son candidat à la nomination

---

(1) Coté 200056, Pf. 1.

(2) Paris, Bibl. nat., fonds français 3887.

(3) Voir Mistral, *Lou tresor dou felibrige ou dictionnaire provençal-français*, t. II, p. 154.

(4) *Cartulaire de l'Université de Montpellier publié sous les auspices du Conseil général des Facultés de Montpellier*, 1890, t. I, p. 460.

(5) Voir notre *Liste*, nos 118 et suiv. (chap. 8 et 9).

(6) *Les maîtres de la Faculté de Médecine de Montpellier au moyen âge. Janus*, 1904, p. 600.

(7) P. Pansier fait erreur, car, comme il le montre lui-même (*ouv. cité*, p. 540), Bernard de Cologne vivait encore en 1375.

de l'évêque. Cependant il y a eu un semblant d'élection; la bulle dit en effet : *magister Johannes Jacobi nulla electionis precedente saltem valida ad cancellarium secrete extiterat promotus.* Or, d'après la bulle de Clément V (1308), l'élu devait avoir obtenu au moins les deux tiers des voix. Dans l'élection de Johannes Jacobi le *quorum* n'avait pas du être atteint, et l'évêque avait passé outre. Mais la Faculté protesta, et le concurrent qu'elle avait opposé à Johannes Jacobi, c'est-à-dire maître Jean de Tournemire, en appela au pape. Celui-ci nomma Jean de Blandiac, cardinal au titre de Saint Marc, pour régler le différent. Le 13 octobre 1364, Johannes Jacobi et Jean de Tournemire comparaissent devant le cardinal *quisque pro se et suis adherentibus.* Le cardinal après avoir ouï les parties, donna raison aux adhérents de Jean de Tournemire et cassa l'élection. Mais touché de ses humbles supplications, et en vertu des pouvoirs apostoliques dont il était muni, il renomma chancelier Johannes Jacobi, déclarant pourtant qu'il ne prétendait point par là porter atteinte aux privilèges de la Faculté. Tout en donnant raison à ses adversaires il ménageait ainsi la personnalité de Johannes Jacobi : c'est qu'en effet celui-ci était persona grata auprès du pape Urbain V dont il était médecin ; il était de plus orné du titre, sinon des fonctions, de *physicus regius*, médecin du roi Charles V (Arch. nat. JJ. Reg. 112, ch. 304 ex litteris anni 1378) ».

De ce texte il résulte que Tournemire, élu par la Faculté dans une élection ratifiée par le cardinal, fut cependant frustré de sa nomination par ce même cardinal au profit de Jacobi. Seraient-ce seulement les « humbles supplications » de ce dernier qui auraient amené Jean de Blandiac à se poser en adversaire de la Faculté? C'est assez improbable, et bien que nous ne possédions aucune lumière sur Jacobi antérieure à la mention de 1364, nous sommes cependant en droit de conjecturer que d'impérieuses raisons faisaient de lui « persona gratissima » à la cour papale.

D'assez nombreux actes de sa vie nous sont connus, on les trouvera énumérés dans le *Cartulaire de l'Université de Montpellier* (1) dans *Les statuts et privilèges des Universités françaises* (2) et dans les travaux de M. P. Pansier (3). Relevons cependant deux mentions peu connues des historiens de la médecine : le 16 octobre 1369, Louis, duc d'Anjou, gratifia ses médecins Jean James, de Montpellier, et Bernard de Coulogne d'une somme de trois cent soixante-dix

(1) *Ouv. cit.*, p. 602 et 628.
(2) Tome II, p. 130, 149.
(3) *Ouv. cit.*, p. 600-2.

francs d'or pour les services qu'ils lui avaient rendus pendant sa dernière maladie (1) et, le 20 mai 1378, Charles V alloua à Jean Jacme et à Jean de Tournemire quatre cents francs (2).

Tournemire, lui, nous est mieux connu. De divers documents cités par Pansier, nous déduisons qu'il naquit en 1329, commença à exercer sa profession en 1348 et, qu'au moment de son élection, il avait trente-cinq ans. Lui reprocha-t-on sa jeunesse? Nous ne voyons guère d'autres raisons à invoquer contre lui. C'est en 1384, après la mort de Jacobi, qu'il lui succéda dans ses fonctions de chancelier. Figurant souvent dans le conseil des papes à Avignon, parfois même en consultation avec Jacobi, Tournemire semble avoir occupé une position en vue. (3).

Il est difficile d'entrevoir les causes de la faveur extraordinaire dont jouit Johannes Jacobi. Mais nous avons des témoignages de ses relations continues avec le pape, le roi et la noblesse française, relations qui firent sans doute de lui un puissant personnage. Dans quelle mesure son œuvre scientifique et professionnelle lui attira-t-elle la protection d'en haut et, par suite, la situation éminente qu'il occupa dans l'Université? Nous pouvons nous en rendre compte partiellement par l'examen de ceux de ses ouvrages qui nous sont parvenus.

1° *Tractatus de pestilentia* (4).

2° *Recepte Magistri Johannis Jacobi super quarto canonis Avicennæ de febribus* (Paris, Sainte-Geneviève, ms. 3102, fol. 165 et Breslau, ms. III. F. 7) ;

3° *Tractatus de calculis in vesica* (5).

4° *Secretarium practicæ medicinæ*, composé à la demande du roi Charles V, en 1378 (Paris, Bibl. nat., fonds lat. 6957 et 6988 A).

Tous sont des ouvrages pratiques, à la manière arabe, non dépourvus d'ob-

---

(1) Devic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, éd. de 1885, t. IX, p. 811.

(2) L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, n° 1722, p. 848. Je dois cette indication à la bonté de mon maître M. A. Thomas.

(3) *Jean Tournemire*, Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, deuxième trimestre, tiré à part, Avignon.

(4) Voir Dr K. Sudhoff, *Pestschriften seit 1348* dans *l'Archiv für Geschichte der Medizin*, t. XVII (1925), p. 16, n°s 26 et 256 : *Der Pestraktat des Magister Johannes Jacobi zu Montpellier (1373) und seine spaetere Ueberarbeitung.* Liste des mss. et édition du texte.

(5 Voir Dr E. Wickersheimer, *Johannes Jacobis Steintraktat*, dans l'*Archiv für Geschichte der Medizin*, t. III (1910), p. 41. Liste des mss. et édition du texte.

servation personnelle, et portant l'empreinte d'une certaine originalité et d'un grand bon sens.

Des traités comme ceux-ci n'attirent en général que dans une faible mesure l'attention des historiographes. On s'attache surtout aux ouvrages théoriques et scientifiques ; on les étudie parce qu'ils sont des chaînons dans l'évolution de la pensée humaine. L'individualité de l'auteur, ses relations sociales, bref, tout ce qui n'apparaît pas directement dans ses œuvres, est laissé de côté et il arrive ainsi que des individus, dont l'influence a été toute puissante et créatrice, ne trouvent pas leur place dans l'histoire. Tel semble avoir été le cas de Jacobi. Il est évident que l'école de Montpellier jeta ses derniers feux à l'époque où les papes, encore à Avignon, allaient bientôt rentrer à Rome ; Jacobi, plus que ses collègues, contribua à cet éclat. Cependant, trois de ses contemporains : Raymond Chalmel de Viviers (1), Jean Tournemire et Valescus de Tarente, nous sont mieux connus. Chalmel doit sans doute cette notoriété au compte-rendu magistral qu'il fit des quatre épidémies dont il fut témoin ; Tournemire et Valescus la doivent à leurs amples ouvrages théoriques qui furent regardés comme les monuments de l'érudition contemporaine et, à ce titre, furent admis à l'impression et trouvèrent leur place dans les annales de la littérature scientifique.

Les grands changements dans les habitudes d'un peuple, notamment ceux qui permettent de vaincre les épidémies, sont basés sur une amélioration des conditions économiques sans laquelle la science et ses applications ne seraient d'aucun secours. D'ailleurs, ne l'oublions pas, la science ne précède pas l'expérience pratique, mais elle la suit. Et c'est en raison de ce qu'ils ont frayé le chemin au progrès que des ouvrages comme ceux de Jacobi ont leur importance dans l'évolution historique. Certains préceptes de vie, recommandés avec persistance et basés sur des fondements solides, finissent inévitablement par être adoptés. Dans cette propagande, les traités de Jacobi, qui comptent parmi les ouvrages les plus anciens et qui, pendant cent cinquante ans répétèrent continuellement ses conseils, doivent avoir trouvé de nombreux lecteurs et de nombreux auditeurs. Il faut le dire : des règles de vie saine, de sobriété, de modération et de diète appropriée avaient été formulées auparavant ; la *lettre d'Aristote au roi Alexandre*, par exemple, et le *Regime de santé* de Salerne, qui avaient joui d'une grande considération, les avaient largement répandus. Mais avant la peste noire de 1348, on n'avait jamais encore élevé la voix en faveur de la

(1) Communément et faussement cité sous le nom de Raymundus Chalin de Vivario, ou de R. Carucelli, comme le montre Pansier, *ouv. cit.*

propreté, et nous savons par de nombreux témoignages dans quelle saleté étaient plongées les agglomérations médiévales. Quelques rares individus commençaient à sentir les bienfaits de la propreté. La plupart, cependant, considéraient encore ces conditions malsaines comme l'accompagnement inévitable d'une vie laborieuse. C'est une des phases les plus intéressantes de l'histoire sociale que celle où l'esprit humain découvre la relation du fléau avec la malpropreté et la surpopulation et dirige ses premiers efforts vers la recherche des moyens préventifs. Ce fait frappe les érudits qui étudient les épidémies ; il nous amène à conclure que notre connaissance a sa source dans la connaissance acquise au XIVe siècle et répétée pendant des générations ; le principe est toujours le même, bien que les termes dont nous nous servions soient différents : bacilles et désinfection, asepsie et antisepsie.

Le premier traité sur la peste mérite donc notre attention en ce qu'il est la première expression d'un principe important d'hygiène publique et privée. L'ouvrage de Jacobi, publié de si bonne heure et s'imposant pendant de si longues années à l'attention, est un des jalons les plus imposants de l'évolution de la pensée médicale.

La découverte du ms. franç. 3887 permet d'ajouter à ces ouvrages latins le *Regime de l'epidimie*, poème dont nous reproduisons en facsimilé la première édition.

On croyait le *Tractatus pestilentiæ* inédit jusqu'aux travaux du Dr K. Sudhoff (1). Ce savant prouva que le traité de Jacobi avait été attribué, dès la fin du XVe siècle, à Benoît Canute (Kanutus), évêque de Vesteras en Dacie, mort en 1462. C'est probablement pour donner une certaine autorité à cet écrit qu'on l'attribua à ce haut personnage. Il faut donc restituer à Johannes Jacobi l'honneur d'avoir été traduit en langue vulgaire et d'avoir été imprimé le plus souvent (2), car le *Remede tres utile contre fievre pestilencieuse*, dont nous reproduisons deux éditions incunables, n'est autre que la traduction de son *Tractatus pestilentiæ*. Cette version française est divisée en cinq chapitres : le premier traite des *signes pronosticables de pestilence* ; le second, des *causes d'icelle* ; le troisième, des *remèdes* ; le quatrième, de la *confortacion du cueur et principaulx membres* et le cinquième et dernier, des inévitables conseils concernant la *phlébotomie*. A la fin du troisième chapitre l'auteur rappelle un souvenir personnel. Après avoir recommandé de se laver souvent les mains, d'aérer fréquemment la maison et de la désinfecter, il dit : « laquelle chose j'ay esprouvée

(1) *Archiv für Geschichte der Medizin*, t. V (1912), p. 56.

(2) Voir notre *Liste*, n°s 10 et suiv.

a Montpellier car, comme il fust ainsi que par cause de ma povreté je ne peu eviter la communité des gens, maiz fuz contrainct d'aller de maison en maison pour curer et garir les paciens, si avoye pour tout remede avec moy une esponge ou du pain mouillé en vin aigre laquelle chose je tenoys auprés de ma bouche et de mon nez, car toutes choses aigres remplissent les conduictz et defendent les choses venimeuses de entrer dedens et par ce moyen j'ay evadé la pestilence, nonobstant que mes compaignons ne esperoyent pas que vif en eschapasse ».

Nous avons ici la preuve de l'attribution fallacieuse à Canutus du traité de Jacobi.

La comparaison du *Regime* et du *Remede* est intéressante. Tous deux commencent par une invocation à la Trinité et à la Vierge très glorieuse. L'introduction est semblable dans les deux traités, plus longue dans le *Remede* : elle ne comprend que trois strophes dans le *Regime.*

Les strophes 5 à 18 du *Regime* correspondent exactement, souvent mot pour mot, au deuxième chapitre du *Remede* et traitent des causes de l'épidémie au ciel et sur la terre ; dans les deux traités, cette partie contient les réponses aux questions qu' « aucuns » peuvent poser. Le reste, qui concerne les remèdes pour prévenir et guérir, et qui s'étend du chapitre III au chapitre V du *Remede*, se trouve donné en substance dans le *Regime*, de la strophe 19 jusqu'à la fin : toutefois, la partie qui traite de la diète est plus complète dans le *Regime* et le même ordre n'y est pas toujours observé. La ressemblance des deux traités est frappante et ne s'explique que si on leur suppose un même auteur. Abstraction faite de la preuve fournie par les dates des manuscrits, le *Regime* semble antérieur au *Remede*, ce dernier n'étant qu'une mise en prose du poème. Que le *Regime* soit écrit en vers, cela n'a rien qui ne soit usuel et dans la vieille tradition des écoles de Salerne et de Montpellier ; les prédécesseurs de Jacobi, Gilles de Corbeil et d'autres, nous en ont fourni des exemples.

Les éditions imprimées du *Regime de santé* que l'école de Salerne aurait, à ce qu'on dit, présenté au roi d'Angleterre (1), sont un écho, plutôt qu'une inspiration des préceptes de notre *Regime* ; cela est vrai, en tout cas, en ce qui concerne les vers sur la peste, interpolation postérieure :

Devita coitum, infirmos, balnea fructus ;
Sit cibus atque tuus bonus, et vinum tibi potus :

(1) Peut-être le roi Roger, de passage à Salerne, revenant des croisades au commencement du XIe siècle.

Illud sit vinum puro quoque flumine mixtum ;
Adde ciboque tuo, cum prandes, semper acetum ;
Ex alloe myrrhaque, croco fit pilula firma :
Mane laves vultum, dentes, manusque per acetum ;
Sed caveas oculos ne tangas, nam nocet illis,
Assatum panem perarctum, propter odorem,
In manibus serves, sed si fuerint tibi glaucæ,
Sanguine te minuas, infectum teque noscas.
Sic pestem fugies, hanc forman si bene serves
Nux, ficus et ruta, muscatum, quatuor ista,
Jejune sumpte, depellunt quaeque venena.

Nous croyons reconnaître certaines des sources de Johannes Jacobi. Nous savons qu'il étudia Avicennes, ce prince des médecins arabes qui fut, pendant des siècles, la grande autorité scientifique ; nous savons qu'il prêta une attention particulière à son canon sur les fièvres. Mais il existe une publication, contemporaine ou peut-être antérieure à celle de Jacobi, que nous devons examiner. A Paris, en octobre 1348, c'est-à-dire avant que le fléau ne frappât la ville, un document important sur la peste et les moyens de la combattre émanait de la Faculté de médecine de l'Université, à la requête du roi Philippe VI. Hecker en 1834, Michon en 1860, Rébouis en 1888 en publièrent des fragments, malheureusement d'après des manuscrits tardifs et corrompus et avec d'importantes lacunes. Un médecin hollandais, M. Meinsma, vient d'en donner d'après les manuscrits les plus anciens, une traduction hollandaise, dans son livre intitulé *De Zwarte dood* (1).

Nous devons renoncer à la tâche intéressante d'analyser ce texte. Nous nous bornerons à dire qu'il correspond au *Regime* et au *Remede* par l'arrangement général, le point de vue et les moyens d'expression, bien que son rédacteur latin, soucieux de lui garder sa dignité scolastique, ait emprisonné dans un vêtement rigide la phraséologie facile de nos deux traités. Cet ouvrage fut composé en 1348 et l'on peut se représenter Jacobi inspiré par les grands maîtres de Paris, prendre son bien où il le trouve pour composer son poème. Si cette conclusion est tentante, elle ne s'impose pas nécessairement. En effet, l'auteur de l'*Avis* de la Faculté, renonçant à toute originalité, dit qu'il le composa *clarissimorum philosophorum antiquorum dictis et etiam modernorum sapientium.* Les « modernes » doivent être les auteurs qui, se trouvant plus tôt que les

(1) Zutphen, 1924.

médecins de Paris en contact avec la peste, avaient déjà exprimé leurs idées. Parmi ceux-ci, les savants de Montpellier et d'Avignon, plus que ceux d'Italie et d'Espagne, avaient été écoutés. Néanmoins, nous ne pouvons fournir à l'appui de notre opinion aucun document qui soit antérieur à l'*Avis* de Paris et qui lui ressemble par le fond et la forme. Cet *Avis* est un document de valeur, qui ne mérite nullement le jugement porté sur lui, en 1834, par Hecker : « L'illustre Faculté se trouva dans une position difficile : on lui ordonnait d'être savante et de tirer des flèches érudites contre un ennemi dont elle ignorait la nature. Elle prit le parti de couvrir son ignorance par des assertions contradictoires, étalant aux yeux des adeptes une faiblesse pitoyable. »

L'*Avis* est divisé en deux « sommes », l'une ayant pour objet la cause de l'épidémie, l'autre, les remèdes. La première partie discourt de l'influence astrale sur les affaires humaines, méthode qui était en rapport avec les conceptions scientifiques de l'époque ; la seconde partie, nettement en avance sur son temps, donne d'excellents conseils pratiques et discute des moyens sanitaires tant domestiques que municipaux. Nous avons dit plus haut qu'il ne faut pas déduire nécessairement de la date des manuscrits que Jacobi avait l'*Avis* de la Faculté de Paris sous les yeux lorsqu'il écrivit son *Regime*, et qu'il est même possible que son traité soit antérieur à l'*Avis*. Nous n'avons pas de preuve à l'appui de notre thèse, mais une recherche approfondie de la *modernorum sapientia* de l'*Avis* pourrait être fructueuse. Il doit exister des Régimes manuscrits antérieurs à 1348, bien qu'ils aient échappé jusqu'ici à nos investigations.

Nous achevions la rédaction de ces notes quand le Dr A. C. Klebs rencontra dans la somptueuse *Bibliografia medical de Catalunya*, la mention suivante datée du 24 avril 1348 : *Regiment de perservacciò a epidimia o pestilencia e mortaldats. Epistola de Maestre Jacme d'Agramont als honrats e discrets seynnors pahers e Conseyll de la ciutat de Leyda.* Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'examiner ce manuscrit de 14 feuillets qui promet d'être intéressant et se trouve aux archives paroissiales de Verdù dans le Lerida ; nous nous bornons donc à le citer à titre de renseignement complémentaire.

A la fin de ce volume, nous reproduisons, aux fac-similés IV et V, le titre et le colophon de deux ouvrages. Le premier est l'œuvre d'un des auteurs les plus importants de la fin du xve siècle, Thomas le Forestier, natif d'Avranches et médecin à Rouen. Il avait étudié à Montpellier et était peut-être un descendant de Bernardus Foresterius, collègue de Jacobi. Il fut le premier à donner une description de la suette anglaise (sudor anglicus), épidémie qui frappa Londres, en 1485, et envahit ensuite le continent à plusieurs reprises. Cette

description se trouve dans son traité latin qui a été reproduit par la Société des Bibliophiles normands. Dans un ouvrage postérieur, en français, Thomas écrivit contre la peste ordinaire, avec une grande richesse de vocabulaire et de citations. Ce traité est surtout précieux pour les allusions qui y sont faites aux habitudes du temps et c'est à ce titre qu'il mériterait d'être publié.

Le fac-similé V rappelle à l'attention le *Regime contre la pestilence des medecins de Bale*, Lyon, Claude Nourry, après 1519.

Je tiens à remercier ici le Dr A. C. Klebs pour l'extrême obligeance avec laquelle il a guidé et aidé mes recherches.

E. D.

LISTE DES ÉDITIONS

Luys Alcanyis, ✠ 1504.

1 Regimen preservatiu e curatiu de la pestilentia. [Valence, Nic. Spindeler, vers 1490].

HBI, ii, 12 ; Bibliogr. med. Catalunya, 1918, nº 110 (facs.).
Exempl. : Barcelone, Bibl. Cat., nº 836 ; USA.
In-4, 14 ff. ; signat. a 8, b 6 ; 28-29ll. ; type : G 150 pour le titre, 102 pour le texte ; init.

Fernand Alvarez, ✠ vers 1500.

2 Regimiento contra la peste. [Salamanque ou Barcelone, vers 1500?].

Pell. 569 ; HBI, 13 [Barcelone, J. Giesser, après 1501].
Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30. 16 ; Lisbonne, Bibl. nat.
In-4, 4ff. ; signat. a ; 32ll. ; type : G, 2 grandeurs ; 2 grav. sur bois ; init.

Anonymes, voir : Arznei, Epidemia, Instruction, Canutus, Pestilencien, Regime, Regiment, Saint Roch, Tractat, Tractatulus.

Arznei (Erfurt).

3 Arznei wider die schwer und schnelle sucht der pestilentz. Erfurt, Hans Sporer, 1494.

VB 1120 ; Sudh. 202 (facs.) ; Schreib. 3385.
Exempl. : Berlin, S. B.
In-4,4ff. ; type : G 95-6 ; fragment de grav. : saint Sébastien et 2 anges gardiens.

Benetti Baverio, ✠ 1480.

(aussi Bavera, Baverius de Baveriis).

4 Regimente degno nel tempo della peste. [Bologne, Joh. Schreiber, 1478, déc. 17].

R. 11, 123 ; S-O. 150.
Exempl. : Naples, Bibl. nat. ; Paris, Fac. méd., 35176.
In-4, 10 ff., le dernier blanc ; 36ll. ; signat. a6, b7 ; type : G 74.

5 Brescia, Bapt. Farfengo, 1493, mai 8.

Pr. 7017 ; Peddie, Brescia 166.
Exempl. : Oxford, Bodl.
In-4, 4ff. ; 47ll. ; type : R 78 ; init.

Alessandro Benedetti, ✠ 1525.

(Alexandrus Benedictus Paeantius).

6 De observatione in pestilentia. Venise, Joh. & Gregorius de Gregoriis pour Iac. Contarenus, 1493, 4 cal. aug. (juill. 29).

H* 807 ; Pell. 456 ; BMC, v, 344 ; VB 3874.
Exempl. : Berlin, S. B. ; Londres, Brit. Mus., IA 21044.
In-4, 28ff. ; signat. A-C 8, D 4; 36ll. ; type : R 82, Gr 80.

7 Rome, 1490.

In-4. H. 808, inconnu.

Benedictus de Norcia (Nursia), voir Norcia.

Gabriel Biel, ✠ 1495.

(Voir aussi Widman.)

8 Sermo contra pestilentiam. Fuga pestis. Dans ses : Sermones de tempore (Pars IV) Tubingue, Joh. Otmar pour Frid. Meynberger, 1500, mars 10.

H* 3185 ; GL 3012 ; BMC iii, 702.
Exempl. : Leipzig, Univ. Bibl. ; Munich ; Londres.

Hieronymus Brunschwig, ✠ 1500.

9 Buch der Vergift der Pestilenz. Strasbourg, Joh. Grüninger, 1500, Mittwoch nach uns. l. Frauen Hymelfart (août, 19).

HC* 4020 ; Sudh. 205 ; BMC, i, 115 ; Schreib. 3645 ; Pell. 3040; VB, 2313 ; GfT, 81.

Exempl. : Munich (3) ; Berlin, S. B., Wilh. Akad. ; Londres, Brit. Mus., IB 1501 ; Paris, Bibl. nat., Rés. Td. 53. 250 ; Hambourg; Hanovre; Gottingue; Copenhague ; La Haye, etc. USA.

In-fol. 40ff.; 42ll.; signat. A 4,B-G6, chiffrés [4] I-XXXVI; 2 col.; type G, 3 grandeurs; init., nombr. gravures s. bois.

Canutus episcopus Arusiensis, ✠ 1462.

Bengt Knutsson, évêque de Vësterås.
(aussi Kamintus, Kanutus, Ramintus, etc.).

Regimen pestilentiæ (1).

10 ..... [Paris, Uldaricus Gering, vers 1480].

H* 9752 ; Pr. 7879 ; S-O. 209.

Exempl. : Munich, SB. ; Londres, Brit. Mus., IA 39167 ; La Haye M-W ; Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30.9 A.

In-4, 8ff. ; le dernier blanc ; signat. a 8 ; 26ll. ; type : R 99 (1478-1489).

11 ..... [Paris], M. Anthoine Denidel [vers 1498].

Castan, *Besançon* 625 ; C. 3437.

Exempl. : Besançon, BP. ; Oxford, Bibl. Osler ; Darmstadt.

In-4, 6ff. ; signat. A 6 ; 40ll. ; type : G 190, 99, 75, init.; grav. sur bois. marque... (Silvestre, 316).

12 ..... [Paris], Anthoine Denidel [vers 1498].

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te. 30.12.

In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 40ll. ; type : G 190, 75 ; marque d'imprimerie.

13 ..... [Anvers, Matth, van der Goes, avant 1484]. (" Kamiti ").

CA, suppl. i, 1066 ; C. 3431.

Exempl. : Gand, Bibl. de l'Univ. ; Londres, Brit. Mus. ; Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30. 9 et Te 30. 9 a ; USA.

In-4, 8ff. ; signat. a 8 ; 26ll. ; type : G 105.

---

(1) Ce Régime devrait être placé sous le nom de Johannes Jacobi (N° 58), son auteur. Nous avons néanmoins décidé de laisser sous Canutus, toutes les éditions qui portent son nom et qu'une ancienne tradition lui attribue, ne plaçant que les éditions anonymes sous la rubrique JACOBI.

14 ..... [Anvers, Matth. van der Goes,]. (" Kamiti").

C. 3433.
Exempl. : Glasgow, HL.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 30ll. ; type : G 95.

15 ..... [Anvers, Matth. van der Goes,]. (" Kamiti ").

CA. 1070 ; C. 3432.
Exempl. : Gand, Bruxelles, Bibl. roy., 1355 A et 1874 A.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 28ll. ; type : G 95.

16 ..... [Anvers, Matt. van der Goes, vers 1486]. (" Kamiti ").

CA, 1067 ; C. 3434.
Exempl. : La Haye BR; Cambridge UL.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 30ll. ; type : G 95.

17 ..... [Anvers, Matth. van der Goes, vers 1487]. (" Kamiti ").

CA. 1068 ; HC* 9753.
Exempl. : Stuttgart LB; Meiningen HB.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 30ll. ; type : G 95.

18 ..... [Anvers ?] Gerard Leeu, [1483 ?].

CA, 1065 ; C. 3436 ; Conway 333 ; Pr. 9388.
Exempl. : Bruxelles, Bibl. roy., A 1443 ; Londres, Brit. Mus.; La Haye, Bibl. royale, 1589.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 36ll. ; type : G 100 pour le titre, 81-2 pour le texte ; grav. sur bois : saint Antoine ; marque d'imprimeur.

19 ..... [Anvers ?] Gerard Leeu, [1483 ?].

R. 958.
Exempl. : Munster, UB., Inc. 548.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 36ll. ; type : G 100 pour le titre, 81-2 pour le texte ; grav. sur bois : saint Antoine ; marque d'imprimeur.
Ne diffère de l'édition précédente que par la composition de 2a.

20 ..... [Nuremberg, K. Zeninger ?]. (" Kamiti ").

CA, 1069 (Anvers) ; HC* 9754.
Exempl. : Munich, SB.; UB.
In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 30ll. ; type : G 94.

21 ..... [Leipzig, Arnold von Cöln, ?]. ("Kamiuti ").

Schreib. 4432 ; GL, 1163; VB. 1364.2.
*Exempl.:*Breslau; Berlin, SB; Erfurt; Leipzig; Mayence; Oldenbourg; USA.
In-4, 6ff. ; signat. aaa 6; 37 ll. ; type : G 160,81 ; grav. sur bois : scène d'école. " Accipies... " (GfT, pl. 641 ; Schreib. Heitz 28).

22 ..... [Leipzig], Arnoldum de Colonia [?] (" Kamiuti ")..

R. 581 ; GL, 1164.
Exempl. : Leipzig, IGM ; USA.
In-4, 6ff. ; signat. Aaa 6 ; 38ll. ; type : G 160, 81.

23 ..... [Leipzig], Arnoldus de Colonia [?]. (" Kamiuti ").

H* 9757 ; GL, 1162 ; BMC, iii, 645.
Exempl. : Munich, SB. ; Leipzig, UB. ; Londres, Brit. Mus., IA 12065 ; USA.
In-4, 6ff. ; signat. Aa 6 ; 38ll. ; type : G 160 pour le titre, 81 pour le texte.

24 ..... [Fribourg, F. Riederer, vers 1495]. (" Kamiuti ").

R. 582 ; GL, 1090.
Exempl. : Leipzig, UB; Stuttgart; Copenhague ; USA.
In-4, 6ff. ; signat. 2, 3 ; 36ll. ; type : G 150 pour le titre, 83 pour le texte.

25 ..... [Cologne, Joh. Guldenschaff, vers 1490]. (" Kamiti ")

VK, 709 ; R. 957.
Exempl. : Munster, UB. USA.
In-4, 4ff. ; 36ll. ; type : G 80.

26 ..... [Cologne, Joh. Guldenschaff, vers 1490].

VB. 907.5.
Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 11. Ne diffère de l'édition précédente que par le titre.

27 ..... [Cologne, Cornelis van Zyrickzee, vers 1500]. ("Kaminit").

R. 959 et S-O 171 [Rome, J. Bulle, vers 1479-80].

Exempl. : Hildesheim, Josephinum.

In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 35ll. ; type : G 160, 83 pour le texte ; grav. sur bois : " Saluator mundi " au fol. 1a. (Voir Sudh., Erstlinge, pl. xii).

28 ..... [Cologne, Cornelis van Zyrickzee, vers 1500]. (" Kaminti ").

H. Nachtr. 194 ; VB, 1098 ; Schreib. 4433.

Exempl. : Dantzig ; Berlin, SB. ; Donaueschingen ; Freiberg, Gym. ; Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 10.

Diffère très peu de l'édition précédente.

29 ..... [Cologne, Cornelis van Zyrickzee, vers 1500].

VK, 711 ; H* 9755 .

Exempl. : Stuttgart ; Vienne ; Munich SB ; USA.

In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 36ll. ; type : G 160, 83 pour le texte.

30 ..... [Cologne, Cornelis van Zyrickzee, vers 1500].

VK, 710 ; C 3435 ?

Exempl. : Bonn.

In-4, 6ff. ; signat. A 6 ; 36ll. ; type : G 160,83.

31 ..... [Cologne, Cornelis van Zyrickzee, vers 1500].

H* 9756 ; VB. 1099.

Exempl. : Munich, SB ; Berlin, SB.

In-4, 6ff. ; signat. §; 36ll. ; type : G 160,83.

Dans : Albertus Magnus, De virtutibus herbarum, etc. (liber aggregationis). [Cologne, C. van Zyrickzee, v. 1500.] Pell. 356 ; Schreib. 3066. Le traité est annoncé dans le titre, mais le texte n'est pas dans le livre.

Traductions.

32 Little book for the pestilence. [Londres, Guillaume de Malines, vers 1485].

Exempl. : Londres, Brit. Mus. IA 55478.

In-4, 12ff. ; 21ll. ; type : G 140 pour le titre, 115 pour le texte. (Veldener?)

Un exemplaire de l'édition de 1510 (6 ff) vient d'être vendu £ 950 à la vente de la bibl. Britwell à Londres (avril 1925).

33 ..... [Londres, Guillaume de Malines, vers 1485].

Pr. 9772.

Exempl. : Londres, Brit. Mus. ; Manchester, John Rylands Lib., Facs. Manchester University Press, 1910, avec introduction de Guthrie Vine.

In-4, 10ff. ; le dernier blanc ; cahier 10 ; 24ll. ; type : G 140, 115.

34 ..... [Londres, Guillaume de Malines, vers 1485].

Exempl. : Londres, Brit. Mus., IA 55471 ; Cambridge UL. (incomplet).

In-4, 8ff. ; 24ll. ; type : G 140, 115.

35 Lisbonne, Val. Fernandez de Moravia [après 1500 ?].

H. 9758 ; Haebler BI, 346.

Exempl. : Evora BP.

In-4, 12ff. ; signat. a 8, b 4 ; 26ll. ; type : G 119 ; 2 grav. sur bois : les armes de Portugal et Gloria S. Maria. (1a et 1b).

Rolandus Capellutus, Chrysopolitanus, ✠ vers 1480.

36 De curatione pestiferorum apostematum. (Adressé à Mag. Petr. de Gnalandris de Parme). Rome, Uldaricus Han [1475?]

H* 4373 ; Pol. 3226 ; S-O. 81.

Exempl. : Munich, S. B. ;Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30. 1A.

In-4, 6ff. ; 32-33ll. ; type : R 103.

37 Rome, Uldaricus Han [1475?]

H. 4374 ; Pol. 3227 ; S-O. 82.

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30. 1 B ; USA.

In-4, 6ff. ; 33ll. ; type : R 103.

38 [Rome, Stephan Plannck, 1485?].

H* 4375 ; Pol. 3228 ; BMC, iv, 89.

Exempl. : Munich, S. B. ; Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 1 ; Londres, Brit. Mus., IA 18721 ; USA.

In-4, 6ff. ; 33ll. ; type G 88.

39 [Rome, Stephan Plannck ?]

GKW.

Exempl. : Parme; Hambourg, SB.

In-4, 6ff.; signat. a6; 33ll.; type G 88; init.

Antonio Cermisonus, ✠ 1441.

40 Receptae contra pestilenza. [Milan, Christ. Valdarfer, 1483?]

C., ii, 1565 ; Pr. 5975 ; R., ii, 147 [Ven.].

Exempl. : Londres, Brit. Mus. ; Naples, Bibl. nat.

In-4, 6ff. ; signat. a6 ; 21ll. ; type G 90-1.

Philippus Culmacher, ✠ vers 1490.

41 Regimen wider die grausamen, erschrecklichen, totlichen Pestelentz. [Leipzig, Mart. Landsberg, 1490?].

H* 5848 ; BMC, iii, 639 ; Sudh. 201 (facs.) ; VB, 1329 ; Schreib. 3791.

Exempl. : Munich, S. B. ; Nuremberg, G M. ; Berlin, S. B. ; Breslau ; Londres, Brit. Mus., I. A. 11941.

In-4, 26ff. ; signat. A-C6, D8 ; 34ll. ; type : G 156, 88 ; grav. sur bois.

Ulrich Ellenbog, ✠ vers 1490.

42 Ordnung wider die gifftigen anrür der pestilentzlichen prechen, gesetzt ann 1482 und in der jetztigen anrür 1494 bestätt. Memmingen, Alb. Kunne [1494].

HC 6580 ; Sudh. 195 ; VB, 1602 ; BMC., ii, 606.
Exempl.: Berlin, S. B. ; Londres, Brit. Mus., IA 11092.
In-4, 8ff., le dernier blanc ; signat. a8 ; 33ll. ; type G 87.

Epidemia

43 Contra morbum Epidemie et pro preservatione eiusdem cuius reliquie in multis locis adhuc apparebunt. [Leipzig, Marcus Brandis, 1485?].

H. 6603 ; GKW.
Exempl. : Stuttgart, L. B.
In-4, 4ff. ; 34ll. ; type G 152, 88.
1a : Contra morbum Epidemie et//... 4b. L. 11 fin : Lit. Ualete ad vota semper felices.

Marsilio Ficino, ✠ 1499.

44 Consiglio contro la pestilenza. Florence, apud Sanctum Jacobum de Ripolis, 1481.

H. 7082 ; R. ii, 169 ; Pr. 6108 ; Pol. 4790.
Exempl. : Londres, Brit. Mus. ; Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30. 5.
In-4, 52 ff., le dernier blanc ; signat. a-f8, g4 ; 27ll. ; type : R 116-118.

Hans Folz, ✠ vers 1480.

45 Spruch von der pestilencz (vers). [Nuremberg, Folz] 1482.

H* 7220 ; Sudh. 175 ; Schreib. 4019 ; Mitt. d. Germ. Mus., 1896, p. 84 (facs.).
Exempl. : Munich, S. B. ; Nuremberg, G. M. ; Erlangen ; Colmar.
In-4, 12ff. ; 25ll. ; type : G 112 ; 3 grav. sur bois.

46 Augsbourg, [Joh. Bämler], 1483.

C. ii, 2547 ; Sudh. 176 ; VB, 86 ; Schramm, iii, T.108 (facs. 1b. et 12a) ; Schreib. 4026.

Exempl. : Berlin, S. B.
In-4, 12ff. ; type : G 119-20 ; 4 petites grav. sur bois avant le titre.

47 Tractetlin von der pestilencz. [Nuremberg ?] 1482.

Sudh. 176 a ; Schreib. 4018 ; Mitt. d. Germ. Mus., 1896, p. 88 (facs.).
Exempl. : Nuremberg, G. M.
In-4, 16ff. ; type : G ; 1 grav. sur bois.

Forestier, voir Le Forestier.

Francesco (di Bartolomeo Cassini) da Siena, ✠ vers 1380.

48 Consiglio optimo contro lo morbo pestilenziale. [Cagli, Robertus de Fano & Bernardin. de Bergamo], 1475, déc. 18.

R. 523 ; S-O. 94.
Exempl. : Naples, Bibl. nat.
In-8, 8ff., 26ll., 2 col. ; type : R 126.

49 [Cagli, les mêmes imprimeurs, sans date].

Pr. 7230 ; S-O. 117 [1476?].
Exempl. : Londres, Brit. Mus., IA 32509.
In-8, 8ff. ; 24ll. ; type : R 126.

Gentile da Foligno, 1348.
(Gentilis Fulginas).

50 Consilium contra pestilentiam. [Colle, Bonus, Gallus 1479 ?].

R. 530 ; Pol. 5021 ; S-O. 185; VB, 2858 [Colle].
Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 14 ; Londres, Brit. Mus., IA 33518 ; Berlin SB; USA.
In-4, 20ff. ; signat. ab8, c4 ; 31ll. ; type G 88.

51 ..... [Colle, Bonus, Gallus ?].

H* 7575.

Exempl. : Munich, SB ; Bologne, Archigym.

In-4, 10ff., 2 col. ; 44ll. ; type : G ?

52 Consilium contra pestilentiam. Tractatus de resistentiis seu de operantiis. [?].

Pol. 5022 [XVIe siècle ?].

Exempl. : Paris, Arsenal, S-A 7458 (4).

In-4, 38ff. ; signat. a-d8, e6 ; 34ll. ; type : G; grav. sur bois, encadrement, init.

Gresemundus Theodoricus, voir Theodoricus.

Giovanni d'Itri, voir Joannes Itrensis.

Guainerius, 1445.
(Antonio Guainerio).

53 De peste et de venenis. [? Venise, R. de Novimagio].

H* 8101 ; Francis, *Bibl. Osleriana* (sous presse).

Exempl. : Munich, SB. ; Oxford, Bibl. Osler.

In-fol., 44 ff. ; 1 et 29 blancs, signat. a seulement sur ff. 2 et 3a. ; cahiers : 10, 10, 8, 10, 6 ; 2 col. ; 60-61ll. ; type : G 60.

Heberling, vers 1490.
(Johannes Heberling Gamundensis).

54 Lectio declamativa super Epidemie morbo. Adressé à Jean Laurent à Dôle, 1492, oct. 1. [Lyon, Martin Havard, vers 1492 ?].

R. 954 [Dôle, P. Metlinger] ; H. 8413 ; Cl., iv, 198 (facs.).

Exempl. : Venise, Bibl. Marc. ; Londres, Brit. Mus., IA 42212.

In-4, 10ff., le dernier blanc ; signat. a 6, b 4 ; 37-40ll. ; type : G 70-1 ; init.

54 A ..... [Lyon, P. Maréchal et B. Chaussart, après 1492].

Exempl. : Langres, brûlé (communication de M. M-L. Polain).

55 Instruction wider die Pestilenz. Memmingen, Alb. Kunne, 1494.

H* 6581 (Ellenbog) ; Sudh. 197 ; VB, 1601 ; BMC, ii, 606.

Exempl. : Munich, SB. ; Nuremberg, GM. ; Berlin, SB. ; Vienne ; Londres, Brit. Mus., IA 11090.

In-4, 30ff., le dernier blanc ; signat. a-c 8, d 6, num. 2-29 ; type : G 87 pour le texte, R 87 pour les recettes.

Joannes Itrensis, vers 1480.
(Joannes Itrensis, Giovanni d'Itri).

56 Libellus de peste anni 1476 (avec vers de Io. Bardius Corsonis). [Rome, Joh. Schurener, après le 10 mai 1476].

H. 9404 ; R., v, 158 ; S-O. 101 ; VB. 3372.

Exempl. : Florence, Bibl. nat. ; Berlin, SB.

57 Dans : Arcana medicine [Genève, Vivian, vers 1500].

C. ii, 585 ; Pell. 1105 ; Pr. 7822 ; facs. Wooley 353c.

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. T. 22.6 ; Mazarine 1216 ; Sainte-Geneviève, OE xv. 630 ; Londres, BM ; USA.

Johannes Jacobi,
(Jean Jasme, ✠ 1384).

58 Regime de lepidimie [Lyon, Guill. Le Roy, avant 1476].

Cl. iii, p. 40 (facs.), Pol. 4419 [Du Jardin].

Exempl. : Marseille, Bibl. de la ville, n° 200056, Pf, 1 (incomplet de cinq feuillets).

In-4, 24ff., le premier blanc, 20ll., type : G 115.

La notice de Claudin, qui attribue ces vers à un certain Dujardin de Montpellier, repose sur une lecture erronée du n° 579 du *Cat. Rothschild.* Voir le facsimilé I et *Notes.*

59 [Jacobi] Remede tresutile contre fievre pestilencieuse... approuve par plusieurs docteurs en medicine. [Paris, Caillaut ou Pigouchet, vers1489]. (Anonyme).

Exempl. : Paris, Bibl. Mazarine, 621 (3) ; Bibl. Sainte-Geneviève, xve s. Œ 353 (3).

In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 38ll. ; type : G 73 ; 1 grav. sur bois représentant 3 personnes, dont l'une assise.

Facsimilé III.

60 [Jacobi]..... [Paris, Pierre Le Dru, Jehannot ou Michel Le Noir, vers 1490].

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 13.

In-4, 6ff. ; signat. A 6 ; 2 col. ; 36ll. ; type : G (batarde) 81 ; init. lomb.

Facsimilé II.

61 [Jacobi].....[Paris] en la rue des porces a lymage de saincte sebastien. [Jean Du Pré et J. Le Messier, après 1500 ?].

Exempl. : Londres, Brit. Mus., 7561. a. 79 (2).

In-8.

[Jacobi] Tractatus de pestilentia.

62 ..... [Augsbourg, Joh. Keller, vers 1480]. (Anonyme).

H* 12745 (Pestilentia) ; BMC, ii, 361 (Pestilentia, Tractatus) ; S-O. 190.

Exempl. : Munich, SB. ; Londres, Brit. Mus., IA 6218 ; USA.

In-4, 12ff. ; 20ll. ; cahiers : 8, 4 ; type : G 123.

63 ..... Besançon [Pet. Metlinger], 1487. (Anonyme).

In-4, 6ff. ; signat. a 6 ; 33-34ll., 2 col. ; type : G 104, 93.

Existait probablement isolé, maintenant seulement dans le :

Regimen sanitatis cum tractatu epidemie seu pestilentie. Besançon [Pet. Metlinger], 1487.

H* 13756 ; Pell. 1292.

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. p. Z. 437 ; Troyes BL. 2572 *bis.*

Tract. epid. manque à Munich, SB. ; Paris, Bibl. nat., Rés. Tc. 10, 6. Facs. Thierry-Poux 35 (1-3).

Ambrosius Jung, 1471-1548.

64 Loblich tractat und regiment in dem schwären zeit der pestilentz. Augsbourg, Joh. Schönsperger, 1494, am freytag nach Martini (nov. 14).

H* 9473 ; Sudh. 203 (P. 142) ; Schreib. 4404 ; VB, 225.

Exempl. : Munich, SB. ; Berlin, KGM ; Zwickau ; USA.

In-4, 18ff. ; signat. A 8, B 10 ; 32ll. ; type : G 150, 87.

65 Tractatulus perutilis de pestilentia. Augsbourg, Joh. Schönsperger, 1494, feria quinta post Elisabeth (nov. 20).

H* 9472 ; Sudh. P. 143 ; BMC, ii, 368 ; Schreib. 4405.

Exempl. : Munich, SB. ; Augsbourg ; Breslau ; Hambourg ; Nikolsbourg ; Oldenbourg ; Vienne ; USA.

In-4, 18ff. ; signat. A 8, B 10 ; 32ll. ; type : G 150 pour le titre, 87 pour le texte.

66 .....Strasbourg, 1491.

In-4, H. 9471 ; Panz. iv, 223.225 b. Inconnu.

Thomas Le Forestier, vers 1495.

67 Tractatus contra pestilentiam, thenasmonem et dissinteriam (18 déc. 1490). [Rouen, Guill. Le Talleur, 1491-2].

In-4, 52ff. ; signat. a-e 8, f-g 6 ; 38ll. ; type : G 112 pour le titre, 62 pour le texte ; marque d'imprimeur.

Existait probablement isolé, maintenant seulement dans le :

Regimen sanitatis cum tractatu epidemie seu pestilentie. Besançon [Pet. Metlinger], 1487.

H* 13756 ; Pell. 1292.

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. p. Z. 437 ; Troyes BL. 2572 *bis*.

Tract. epid. manque à Munich, SB. ; Paris, Bibl. nat., Rés. Tc. 10, 6. Facs. Thierry-Poux 35 (1-3).

Ambrosius Jung, 1471-1548.

64 Loblich tractat und regiment in dem schwären zeit der pestilentz. Augsbourg, Joh. Schönsperger, 1494, am freytag nach Martini (nov. 14).

H* 9473 ; Sudh. 203 (P. 142) ; Schreib. 4404 ; VB, 225.

Exempl. : Munich, SB. ; Berlin, KGM ; Zwickau ; USA.

In-4, 18ff. ; signat. A 8, B 10 ; 32ll. ; type : G 150, 87.

65 Tractatulus perutilis de pestilentia. Augsbourg, Joh. Schönsperger, 1494, feria quinta post Elisabeth (nov. 20).

H* 9472 ; Sudh. P. 143 ; BMC, ii, 368 ; Schreib. 4405.

Exempl. : Munich, SB. ; Augsbourg ; Breslau ; Hambourg ; Nikolsbourg ; Oldenbourg ; Vienne ; USA.

In-4, 18ff. ; signat. A 8, B 10 ; 32ll. ; type : G 150 pour le titre, 87 pour le texte.

66 .....Strasbourg, 1491.

In-4, H. 9471 ; Panz. iv, 223.225 b. Inconnu.

Thomas Le Forestier, vers 1495.

67 Tractatus contra pestilentiam, thenasmonem et dissinteriam (18 déc. 1490). [Rouen, Guill. Le Talleur, 1491-2].

In-4, 52ff. ; signat. a-e 8, f-g 6 ; 38ll. ; type : G 112 pour le titre, 62 pour le texte ; marque d'imprimeur.

Petrus Ludovicus Maldura, ✠ vers 1490.

70 In vitam S. Rochi contra pestem epidimie officio. Theodoricus Gresemundus Junior, Carmen elegiacum. [Mayence, Petr. v. Friedberg, 1494].

H* 10546 ; BMC, i, 49 ; Schreib. 4559 ; GL, 1836.

Exempl. : Munich, SB ; Nuremberg, GM. ; Londres, Brit. Mus., IA 427 ; Leipzig, SB ; Bruxelles, Bibl. roy., A 278 ; Paris, Bibl. nat., Ln 27.17 306, a et b, etc.

In-4, 12ff. ; signat. ab 6 ; 36ll. ; type : G 149 pour le titre, 81 pour le texte ; grav. sur bois : saint Roch et l'ange ; init.

70 A ..... [Nuremberg, K. Zeninger, vers 1485].

H Nachtr. 210.

Exempl. : Munich. SB ; Augsbourg SB ; Linz.

In-4, 12ff., signat. a8, b4 ; 33-34ll. ; type : G 94 ; 1 grav. s. b.

Voir Rochus.

Geronimo Manfredi, ✠ 1492.

71 Trattato degno e utile della pestilenza. [Bologne, Joh. Schreiber, après le 5 déc. 1478].

H. 10694 ; R. iii, 100 ; S-O. 151.

Exempl. : Londres, Brit. Mus., IA 28679 ; Venise, Bibl. Marc. ; Oxford, Bibl. Osler.

In-4, 54ff. ; signat. a-i 6 ; 25-27ll. ; type : R 111.

72 Tractatus de peste, 31 déc. 1479. Bologne [Joh. Valbeck, 1480 ?].

H* 10696 ; R. vi, 94 ; S-O. 197.

Exempl. : Munich, SB. ; Milan, Bibl. Triv.

In-4, 36ff. ; signat. a-f 6 ; 32ll. ; type : G 91.

Petrus Maynardus, ✠ vers 1490.

73 De preservatione hominum a pestifero morbo et de quiditate pestis. [xvie siècle?].

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 19.
In-4, 8ff., le dernier blanc ; signat. A ; type : G ; init.

Nicephorus, voir Rhazes.

Norcia.

(Benedictus de Riguardato de Nursia, ✠ vers 1470).

74 Tractatus de preservatione a pestilentia. [Lyon, Nicolas Philippi et Marc Reinhard, 1477-8].

In-4, 24ff., cahiers 3×8 ; 26ll. ; type : G 93 (Cl. iii, 130).
Sudh. P. 2271.1923.
Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30. 4 (relié avec la Prognosticatio Anni presentis lxxvii. Par., Blandin et Frevier, « huius operis summi pontifices » [1477].

75 ..... Milan [?] 1479.

H. 11924 d'après Panzer (Vente Bigot, *Cat.* 1706) ; S-O. 178.
Exempl. : disparu.

Pestilencien (van der).

76 [Lubeck, Matheus Brandes ?]

GKW. *Exempl.* : Lubeck SB.
In-8, 32ff., cahiers 4×8 ; 19ll ; type : G 152,98. (Voir aussi Regimeńt).

Pestilentia, H* 12745 voir Jacobi (Anonyme), n° 62.

77 Aggregator sententiarum doctorum omnium de præservatione pestilentiæ. Rome, Eucharius Silber, 1499, fév. 20.

C. 13009 ; VB 3496 ; BMC, iv, 119.

Exempl. : Berlin, SB. ; Stuttgart, LB ; Londres, Brit. Mus., IB. 19037.

In-fol., 92ff., le premier blanc ; signat. [*4] a 8, b-n 6, o 8 ; 47ll., 2 col. ; type : G 92, init.

Regime.

Voir Johannes Jacobi.

78 Regime contre la pestilence... par messieurs les medecins de la cite de Balle (Prose). Lyon, Claude Nourry [après 1519 ?].

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 235 ; Fac. Pharm. 19.705 ; Londres, Brit.Mus., 7953 aaa32 (1).

Facsimilé V.

In-4, 6ff nc. ; sign. A 2, B 4 ; 34ll. ; types : la première ligne du texte en gros caractères, le reste en G 91. Une grav. sur bois : homme phlébotomique sur fol. 1a ; 1b et 9b blancs. Le texte du Régime se termine au fol. 5b, l. 27.

Plusieurs autres éd. à Lyon et Paris, quelques-unes en appendice aux Vertus des eaux et des herbes, vers 1530.

A noter que Vadianus, kurtz un//derricht wider die Pestilentz. Bâle, Adam Petri, 1519, a la même gravure au verso de la dernière feuille.

Regiment.

79 Imprimé sur un côté d'une feuille volante. (Vers.) [Augsbourg, Günther Zainer, vers 1472]. (" Tornaminta ").

Einbl. 1181 ; Sudh. 210, P. 144 ; Schramm, ii, 296 ; Heitz 20.

Exempl. : Munich, SB.

338×190 mm. ; grav. sur bois : saint Sébastien 163×88 mm., puis texte sur 2 col. ; 42ll. ; type : G 118-9.

80 ..... [Augsbourg, Günther Zainer, vers 1472]. (" Tornamira").

Einbl. 1180; Sudh. 210 A, P. 144 (facs. dans AGM. ii, p. 113); Schramm, ii, 295 ; GL, 191.

Exempl. : Leipzig, UB.

248×199 mm. ; double grav. sur bois : saint Sébastien et des saints dans les épines, 156×92 mm., dessous texte sur 2 col. de 42ll. ; type : G 118-9.

81 ..... [Reutlingen, Michael Greyff, vers 1482].

Einbl. 1520 ; Sudh. 211 ; Heitz 40.

Exempl. : Munich, SB.

272×185 mm. ; grav. sur bois : ange et Christ, 90×60 mm. ; dans la colonne de gauche, en haut sous le titre : Wie man sich halten soll//...

2 col. ; 58 et 61 ll. ; type : G 94.

82 ..... [Landshut, Ioh. Weissenburger, après 1500].

Einbl. 1257 ; Sudh. 215 = Sudh. P. 143; Schreib. 4912; Heitz 31.

Exempl. : Munich, SB.

355 sur 220 mm. ; 2 grav. sur bois : saint Sébastien et saint Roch (longue init. I de 206 mm.); 2 col. au-dessus des deux titres : Ein Nützlichs regiment fur die kranckheyt der Pestilentz; 53 ll. de texte, puis deux prières adressées aux deux saints ; grav. sur bois ; 24 et 25ll. ; init. : type G, grand pour le titre, 87 pour le texte.

83 Regiment wider die Pestilenz (Prose). [Leipzig, Markus Brandis, vers 1495].

Sudh. 200 [Leipzig, Kachelofen] ; GL 1217.

Exempl. : Leipzig, UB.

In-4, 4ff. ; 34ll. ; type : G 152,88.

84 Regiment und Ordnung wider den gebrechen der pestilentz.[Eichstatt, Mich. Reyser].

H* 13765 (Regiment) ; Sudh. 196, P. 141.

Exempl. : Munich, SB. ; Wolfenbüttel.

In-4, 28ff. ; 32ll. cahiers 3×8, 1×4; type : G 89-91.

Même texte que Instruction (K.S.).

Imprimé sur un côté d'une feuille volante (Prose).

85 Augsbourg, Hans Schauer [vers 1495].

Einbl. 1519 ; Sudh. 212 ; Peters, *Arzt. Ab.* 65 ; Heitz 41.
Exempl. : Munich, SB. ; Tubingue UB.
312 sur 216 mm. ; 53ll. ; type : G 94-5.

86 ..... [Augsbourg, Herm. Kästlin, vers 1483].

Einbl. 1176 ; Sudh. Arch. iii. S. 64.
Exempl. : Weissenhorn (Bavière).
? sur 204 mm. ; 38ll. ; type : G 105 ; init.

86 A ..... [?].

Einbl. 1179.
Exempl. : maintenant inconnu.
37ll. ; type : G.

Remede tres utile, voir Jacobi.

Rhazes (xe siècle).
Muhammad Ibn Zakarīyā, Abū Bakr, *Al Rāzī.*

87 De pestilentia. Dans : Nicephorus, logica (avec autres écrits traduits par Georg. Valla). Venise, Simon Bevilacqua, 1498, sept. 30.

In-fol., 156ff. ; 44ll. ; type : R 80 pour le texte. init,

Saint Roch, 1327.
(Saint Roch de Montpellier).

88 Histori von Sand Roccus. Vienne [imprimeur de l'histoire de saint Roch], 1482.

Bibl. Oester, Dr. I. 4 (facs.) ; Pr. [Joh. Cassis] ; Schreib. 5099.
Exempl. : Brünn, S. J.

In-4, 8ff. ; ff. 2-4 sign. A-C ; 35-6ll. ; type G 85 ; grav. sur bois 167 sur 99 mm. : saint Roch et saint Vincent, devant un lit avec 3 hommes ; signée : B.

89 History von Sand Roccus. Vienne [imprimeur de l'histoire de saint Roch], 1482.

Bibl. Oester. Dr. I. 5 ; C. iii, 5136 ; Schreib. 5100.

Exempl. : Melk, SB.

In-4, 8ff. ; ff. 2-4 sign. A-C ; 35-36ll. ; type : G 85 ; grav. sur bois comme ci-dessus.

90 Rochus Leben von welisch auf teutsch pracht. Nuremberg [imprimeur de la légende de saint Roch], 1484.

II* 13928 ; Sudh. 185 ; Schreib. 5101 ; GfT. pl. 262.

Exempl. : Munich, SB. ; Brême, KH ; Brandebourg K.

In-4, 8ff. ; signat. iii au fol. 3a ; 36ll. ; type : G 88 ; grav. sur bois, 159 sur 95 mm., petite copie de la précédente, signée : N.

91 Legende end leven des Rochus. [Hasselt] P. B. [Peregrinus Barmentlo, vers 1488].

CA, 1103 ; Sudh. 184 ; C. ii, 3536.

Exempl. : Bruxelles, Bibl. roy., A 1803 ; Cambridge, UL. ; La Haye, BP. Paris, Bibl. Mazarine, 1283 (2).

In-4, 14ff. ; signat. a 8, b 6 ; 24, 26, 27ll. ; type : G 109.

92 Vie et légende de S. Roch. Transl. par Jean Phelipot d'Arras. Paris, Pierre Le Caron [1493].

Brunet, *Man.*, v, 1195 ; Cl. ii, 81 (facs) ; Cat. Rothschild, II, 489, no. 2020.

Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Ln. 27.17364.

In-4, 12ff. ; type : G 100 et grandes minuscules pour le titre.

1a, grav. sur bois : l'ange, saint Roch et le chien ; signée : .S. Roch.

93 ..... Paris, J. Herouf [après 1500 ?].

Fairfax-Murray, p. 575. (Voir Cat., t. ii, p. 859).

In-4, 18ff. ; signat. a 8, b 6, c 4 (b2 pas sign., c2 faussement sign. b2) ; 24ll. ; type : G (bâtarde) 120. Lettre L calligraphique, 10 grav. sur bois (3 doubles).

94 ..... Rouen, J. Le Forestier [vers 1500].

Brunet, *Suppl.* 882.
Exempl. : Cat. Yéméniz.
In-4, 6ff. ; 1 grav. sur bois.

95 Carmes de Paris. Annoncé de la fête de S. Roch. vray preservateur de la peste. [Paris, Jean Trepperel, vers 1498].

Einbl. 60 ; Heitz 25; GKW. 103.
Exempl. : Brunswick SB, 269.
Imprimé sur un côté d'une feuille volante ; 209 sur 162 mm. ; 18ll. ; type : G 180 pour le titre, 97 pour le texte ; grav. sur bois : l'ange, saint Roch, le chien et un carme à genoux.

Voir aussi Maldura.
Salicetus, voir Widman.

Conrad Schelling.

96 Ein kurz Regiment wider die Pestilenz. Heidelberg, H. Knoblochtzer, 1501, déc. 24.

Pr. 11605 A ; Sudh. P. 174.
Exempl. : Londres, Brit. Mus., W. 206.
In-4, 22ff. ; grav. sur bois.
Aussi : Speier, C. Hist., 1502 (fév. 3) S. Blasius Tag. In-4 ; Washington, SGL.

Conrad Schwestermiller (Swestermulner), ✠ vers 1485.

97 Regiment und lere wider die swaren krankheit der pestilentz Germacht und geendet zu Colen an der Sprew [Berlin] den 20. Sept. 1484. [Magdebourg ou Leipzig , vers 1484].

H. 15189 ; GL, 1919 [Memmingen, Kunne] ; Sudh. 198 ; GfT. 382-3.

Exempl. : Leipzig, SB. ; Breslau SB. (Facs. : Berlin, *Bibl. Ab.*, 1925. Schuster). Voir aussi : Haebler, *Aus den ersten Zeiten des Berliner Buchdrucks*, Berlin, 1910.

In-4, 6ff. ; 41-43ll. ; type : G 145, 70-1.

Jacobus Soldus (Soldi), 1440 ? (Frater Jacobus Florentinus).

98 Opus insigne peste. Bologne, Joh. Schreiber, 1478.

H* 14870 ; Pr. 6548 ; S-O. 149 (facs.) ; GL 513 ; VB. 2736.

Exempl. : Munich, SB. ; Londres, Brit. Mus., IA 28672 ; Paris, Bibl. nat., Rés. Te 30, 2 ; Bologne, Archig. ; Leipzig, UB; Berlin SB; Liége, Univ. xve s., C 104.

In-4, 36ff., 2 col., 38ll. ; signat. [2] a 6,b-c8, de 6; type : G 160, 74 texte.

99 ..... [Anvers, Gerard Leeu], 1490.

Pr. 9395 (Essays 1905, CA, 1566 A) ; VB, 4804 ; HC. 14871 ?

Exempl. : Berlin, SB.; Londres, Brit. Mus., IA 49826; Bruxelles, Bibl. roy., A 1433 et A 1437.

In-4, 44ff., le dernier blanc ; signat. a-f 6, g 8 ; 36ll.; type : G 98, 81-2.

Heinrich Steinhoewel, ✠ 1482.

100 Büchlein der Ordnung der Pestilenz. Ulm, Joh. Zainer, 1473, Montag, nach Erhardi (janv. 11).

H* 15058 (= 13737) ; Sudh. 189 ; BMC, ii, 520 ; S-O. 29 (facs.); VB 2581; Schramm, v, 1, 2 ; voir : Weil, *Holzschn. Ulm*, p. 104.

Exempl. : Munich, SB. ; Augsbourg ; Berlin, SB. ; Londres, Brit. Mus., IA. 9103.

In-4, 40ff. ; 24ll. ; type : G 116 pour le texte, R 110 pour les phrases latines ; grav. sur bois : coin ; init. U avec saint Sébastien et un archer (fol. du titre).

1a, introduction 6ll. : UNdanckberkeit (alsz die//...

101 ..... [Esslingen, Konrad Fyner], 1474.

VB, 1135, 5 ; GfT, planche 708 ; S-O. 51 ; Schreib. 5313 [Ulm, Zainer] ; H. Nachtr. 335.

Exempl. : Berlin, SB. ; Karlsruhe.

In-4, 32ff. ; cahiers : 10, 8, 8, 6 ; 28ll. ; type : G 96-8 ; grav. sur bois : coin ; init. U avec saint Sébastien (fol. du titre).

1a, introduction 10ll. : UNdanckberkeit//...

102 ..... [Ulm, Joh. Zainer, vers 1482].

H. 15056 ; Wogener, *Zainer*, N° 16 ; Sudh. 188 ; S-O. 143 ; voir : Weil, *Holzschn. Ulm*, p. 120.

Exempl. : Augsbourg ; Heidelberg ; Nuremberg GM. (sans titre) ; Munich SB. Cgm 407 (seulement le titre avec le texte puis l'édition suivante); Art ancien (Lugano), *Bulletin*, ix. 17 (1923), N° 2433 (facs.).

In-4, 34ff. ; 27-28ll. ; type : G 95 et 96 ; grav. sur bois : saint Sébastien et saint Roch avec un ange au fol. 1b.

1a, titre. 1b, grav. sur bois.2a : UNdanckberkeyt (als die//...

103 ..... [Nuremberg, imprimeur de la légende de saint Roch, vers 1482].

H* 15055 ; Sudh., seulement la seconde moitié ; Schreib. 5314. Voir aussi Weil, *ouv. cit.*, p. 120.

Exempl. : Munich, SB, Inc. 4a. s.1701 ; Wolfenbüttel. Pour l'autre exemplaire munichois, voir l'édition précédente.

In-4, 28ff. ; 28-9ll. ; signat. a-c8, d 4.

1a : [U] Ndanckberkeyt (als die al//...

104 ..... Ulm, Konrad Dinkmut [vers 1482].

H. 15057 ; Sudh., 191 ; BMC, ii, 535 ; VB, 2660, 3.

Exempl. : Stuttgart ; Ulm ; Berlin, SB.

In-fol., 20ff. ; signat. a-b 10 ; 32ll. ; type : G 118 ; init.

1, blanc. 2a : IN vndāckbarkait als die alten wysen schri-//...

105 Ulm, Konrad Dinkmut 1482.

H. 15059 (d'après Panzer DA) inconnu.

106 [Magdebourg, Moritz Brandis, après 1500 ?]

GKW. *Exempl.* : Wolfenbüttel (fragment de 4ff. rognés).
In-4, ?ff. ; 33ll. ; type : G 100, 89.

Tarenta, voir Valescus.

Theodoricus
(Theodoricus Gresemundus de Meschede, vers 1480).

107 Regimen preservativum breve tempore pestilentiali. [Mayence, Peter v. Friedberg ou P. Schöffer, vers 1490].

Collijn, *Uppsala*, 1405 [Augsbourg, J. Froschauer, 1500 ?]; Sudh. P. 113.
Exempl. : Upsal UB ; Wolfenbüttel ; Stuttgart; Darmstadt.
In-4, 4ff. ; 31-32ll. ; type : G 92-3.

Theodoricus Gresemundus Junior, voir Biel, Gabriel.

Diego de Torres, vers 1480.

108 Eclipse del sol. Medicinas preservatiuas y curatiuas contra la pestilencia. [Salamanca, ancien groupe d'imprimeurs en car. goth. Haebler], 1485, mars.

Haebler, BI, 646 ; H. 15551.
Exempl. : Madrid, Bibl. nat.
In-4, 10ff. ; signat. a 4, b 6 ; 34ll. ; type : G 91 (Haebler, St. p. 213, Alphabet).

Tossignano, 1400 ?
(Pietro da Tossignano, Petrus de Tussignano)

109 Tractatus de peste anni 1398. [Venise, F. di Pietro ou Chr. Valdarffer, vers 1475 ?].

In-4, 28ff.; cahiers : 2, 8, 8, 8, 2 ; 24-26ll.; type : 111 (Qu/ et Q/ u). Dans : Ketham, Fasciculus medicinæ, Venise, J. et G. de Gregoriis.

HC* 15750 ; Sudh. P. 41 ; S-O. 208 [Italie 1480 ?].

Exempl. : Munich, SB. ; USA ; Londres, Brit. Mus., IA. 36914 ; pas dans BMC, v (Venise).

110 1491, juill. 26. H. 9774. Facs. Sudh. (Milan, 1924, in-fol.). Copenhague, Tubingue. USA,

111 1493, févr. 5 (ital.) BMC. V. 344. VB. 3870. Berlin, Bologne, Londres. USA.

112 1495, oct.15. H* 9775. BM6. V. 347. Soleure, Londres, USA.

113 1500, févr.17. H* 9777. BMC. V. 351. VB. 3897. Londres, Berlin, USA.

114 1500, mars 28. H* 9776. BMC. V. 351. Londres, Oxford, Bibl. Osler, Dessau, USA.

Tractat

Tractat contra pestem, voir Louffenberg, H.

115 Tractat von der dotlichen Sucht der pestilentz [Cologne, imprimeur de Augustinus, de virginitate, vers 1477 ?].

VK 1194 ; C. 5849 ; TFS, 1901 e ; Sudh., °193.
Exempl. : Cambridge, UL.
In-4, 10ff. ; 29ll. ; type : G 90.
1a : Eyn tractat...peste//
10b, l. 26, fin : .....one zwifel.

116 ..... [Cologne, [imprimeur de Augustinus, de virginitate]. 1482.

H* 12746 ; VK, 1195 ; Sudh. 194.

Exempl. : Wolfenbüttel ; Munich, SB. ; Genève, Reber.

In-4, 10ff. ; 30ll. ; type : G 90 (M 74).

1a : Eyn tractat...peste//... 10b, l. 19, fin : one zwiuel/// Anno M cccc lxxxij.

Tractatulus

117 Tractatulus de peste epidemie vel pestilentia. [Hagenau, Heinrich Gran, vers 1499].

Sudh. P. 229. R. Suppl. 193.

Exempl. : Giessen, UB.

In-4, 4ff. ; 41ll. ; type : G 160 ? pour le titre, 81-2 pour le texte ; init. I.

Valescus, ✠ vers 1418 ?

Valescus (Valastus, Balescus, Balascon) de Tarenta (Tharare ?)

118 Tractatus de epidemia et peste. Padoue [Leon. Achates] 1473.

In-4, type : R 105.

Appartient à Petrus Abanus, De venenis (daté) S-O. 40 (H. ; C. ii, 649; Pell. 7).

Dans Arnoldus de Villanova, De venenis (non daté) Pell. 1305.

Exempl. : Londres BM, IA 29873,74 ; Paris, Bibl. nat., Tf. 18,2 et Tf. 18 ; Arsenal SA. 6317; Montpellier ; Florence BN ; USA.

119 ..... Mantoue [Hermanstadt et Vurster 1473.]

In-4, type : R 99.

Appartient à Petrus Abanus, De venenis (daté) S-O. 41.

Dans Arnoldus de Villanova, De venenis (non daté) H* 1805; Pell. 1307.

Exempl. : Londres BM IA 30523 ; Paris, Bibl. nat., Rés. Tf. 18,2 A ; Arsenal ; Lyon ; Berlin SB ; USA.

120 ..... [Bâle, M. Flach, 1474 ?].

S-O. 52 facs. ; HC* 15244 ; Pr. 7552 ; BMC. iii, 741.

Exempl. : Munich, SB. ; Londres, BM, IB. 37234 ; USA.

In-fol., 14ff. ; cahiers : 8,6 ; 32-33ll. ; type : G 117.
1a : Incipit tractatus de epidimia & peste//...
14a, fin : Finis huius. Deo gratias $\overset{***}{*}$.

121 ..... [Presse française ou italienne, vers 1474].

HC* 15245 ; Pr. 7391 ; S-O 73. Phila. Coll. Ph. 323.
Exempl. : Munich, SB. ; Londres, Brit. Mus., IA. 36839 ; USA.
In-4, 20ff. ; cahiers 10,10 ; 24ll. ; type : R 110 (goth. d, r, x)
1a : Incipit tractatus de epidimia et peste//...
19a, l. 21, fin : ...tractatus Deo gracias.
Ne se trouve qu'isolé, mais fait probablement partie du De venenis d'Arnoldus de Villanova, imprimé dans le même atelier; Pell. 1304; S-O. 73.

122 [?] 1474.

H 15245 (d'après Maittaire, p. 342); cat. Henr. van Lint. p. 34, n. 49.
Exempl. : Semble avoir disparu.

123 ..... [Rome, Wendelin de Vila ou Barth. Guldinbeck, 1475?].

Avec Arnoldus de Villanova, De venenis. S-O. 86 ; BMC, iv, 68 ; Pell. 1306 ; R. 820 ; H 1804a,
Exempl. : Londres, Brit. Mus., IA. 18019 ; Paris, Bibl. nat., Rés. Tf. 18, 1 ; Florence, Bibl. nat. ; Cassel.
In-4, 16ff. ; cahiers : 8, 8 ; 29ll. ; type : R 108.
Ici Valescus ne peut avoir été imprimé seul. (V. cahiers.)

124 ..... [Milan, Christophorus Valdarfer, 1475.]

Joint à Arnoldus de Villanova, De venenis (non daté), cette édition appartient au De venenis de Petrus Abanus (daté et signé. VB, 3065 ; H. 10.
La partie Arn. de Villanova avec Valescus est mal décrite d'après un exemplaire incomplet et mal relié. Pell. 1308 et S-O. 87 (20 au lieu de 28 ff.).
Exempl. : Paris, Bibl. nat., Rés. Tf. 18, 2B ; Berlin, SB. (VB, 3065 Abanus et VB, 3070 Arnoldus).
In-4, 28ff. ; cahiers : 6,6, 8,8 ; 37ll., 2 col. ; type : G 77.

125 ..... [Padoue], Matheus Cerdonis, 1487.

Dans Petrus Abanus et Arnoldus de Villanova, De venenis.

H* 12 ; Pell. 10 ; Pr. 6823 ; Phila. Coll. Phys. 5.

Exempl. : Munich, SB. ; Londres BM, Strasbourg ; Paris, Bibl. nat., Rés. Tf. 18,5. USA.

Ici Valescus ne peut avoir été imprimé seul.

126 ..... Hagenau, Heinr. Gran, 1497, feria quinta ante festum S. Katherine (nov. 23).

H* 15247 ; VB, 1178 ; GL 1110 ; BMC, iii, 685.

Exempl. : Munich ; Berlin ; Leipzig ; Londres ; USA.

In-4, 14ff., le dernier blanc ; signat. a8, b6 ; num. i-xii (2-13) ; 34ll. ; type : G 115 pour le titre, 80 pour le texte.

127 ..... Hagenau, Heinr. Gran, 1497, in vigilia nativitatis Christi (déc. 24).

C. 5708 d'après Panzer, inconnu.

Traductions.

128 Regimente van den pestilencien. Lubeck, Barth. Gothan, [vers 1484]

H. 4035 (Boke der arstedie, 2e partie) ; Sudh. 199 ; BMC, ii, 554 ; Collijn, *Stockh.* 1079 (facs) ; VB, 1464 ; C. 5707.

Exempl. : Wolfenbüttel ; Lubeck SB. ; Londres, Brit. Mus., IA 9845 ; Stockholm, KB. ; Berlin, SB.

In-4, 24ff. ; signat. a-c 8 ; 2[illegible]ll. ; type : G 162 pour le titre, 104 pour le texte ; init.

129 Tr. Juan Villar. Barcelona [Joh. de Salzburga et Paulus de Constantia], 1475.

Haebler BI, ii, 664. S-O. 98.

Exempl. : disparu.

Réimpression : Barcelone, Joh. Rosenbach, 1507, mars 20. (Exempl. : Bonsoms, Majorque ; Paris, Bibl. nat.). Facs. et description : *Bibliograf. medical de Catalunya*, Barcelone, 1918, p. 433.

Johann Widman, ✠ 1524.
(Salicetus, Mechinger).

130 Tractatus de pestilentia. [Biel, Gabriel] Fuga pestis (1500). Tubingue [Joh. Otmar] pour F. M. [Frid. Meynberger] 1501.

Sudh. P. 172 ; vente Boerner, Leipzig, 1913, *Cat.* 757.

In-4, 64ff., le dernier blanc, signat. a-h 8 ; 2 col. ; type : G ; marque d'éditeur.

..... Strasbourg, Math. Schürer, 1511.

Sudh. P. 172.

..... Strasbourg, Jak. Knoblouch, 1519.

Pr. 10126.

A. C. K.

ABRÉVIATIONS

Arch. G. M.	Archiv für die Geschichte der Medizin, publié par K. Sudhoff, Leipzig, 1908-1924, tomes I-XVI.
BMC	Catalogue of the books printed in the XVth Century now in the British Museum, London, 1908-1924, tomes I-V.
C	Copinger, Supplement to Hain, Repertorium bibliographicum, Londres, 1895-1902, 2 tomes en 3 volumes.
CA	Campbell, Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle, La Haye, 1874-1890 (4 suppl.).
Cl.	Claudin, Histoire de l'imprimerie en France au XVe et XVIe siècles, 1900-1914 [1923], tomes I-IV (Paris, Lyon).
Collijn Stockh.	Collijn, Katalog d. K. Bibliothek in Stockholm, 1914.
Collijn Upps.	Collijn, Katalog d. Inkunabeln d. K. Universitäts Bibliothek zu Upsala, Upsal, 1907.
Einbl.	Einblattdrucke des XV. Jahrhunderts, publié par la Commission f. d. Gesamtkatalog d. Wiegendrucke, Halle, 1914.

GL	Günther, Wiegendrucke der Leipziger Sammlungen u. Altenburg, Leipzig, 1909 ; add. 1910.
GfT	Publications de la Gesellschaft für Typenkunde des xv. Jahrhunderts, 1907-1922, tomes I-XVI, pl. 1-1350.
GKW	Gesamtkatalog der Wiegendrucke, Berlin (en voie de publication).
H	Hain, Repertorium bibliographicum saec. xv, Munich, 1831.
H. Nachtr.	Nachträge zu Hain u. Fortsetzungen, Leipzig, 1910.
Haebler BI	Haebler, Bibliografia ibérica del siglo xv, Pt. 1 y 2, 1917.
Haebler St.	Haebler, Geschichte d. span. Frühdruckes i. Stammbaümen, Leipzig, 1923.
Heitz	Heitz-Schreiber, Pestblätter d. xv. Jahrhunderts, Strasbourg, 1901.
IGM	Institut für die Geschichte der Medizin, à l'Université de Leipzig, Karl Sudhoff, directeur.
Pell.	Pellechet, Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France, Paris, 1897, tome I.
Pol.	Polain, idem, Paris, 1905-1909, tomes II et III.
Pr.	Proctor, Index to early printed books in the Bristish Museum, Londres, 1898-1903.
R	Reichling, Appendices ad HC., Munich, 1905-14, tomes I-VI.
S-O	Scholderer's List in Osler, Incunabula medica, Oxford, 1923.

Schramm	Bilderschmuck der Frühdrucke, Leipzig, 1922-23, tomes I-VI.
Schreib.	Schreiber, Manuel de la gravure sur bois, etc., Leipzig, 1910, tome V.
Sudh.	Sudhoff, Deutsche medizinische Inkunabeln, Leipzig, 1908.
Sudh. P.	Sudhoff, Pestschriften seit 1348. Dans Arch. G. M. 1911-24, IV-XVI.
USA	Winship, Census of XVth C. books owned in America, New-York, 1919.
VB	Voulliéme, Inkunabeln d. K. Biblioth. u. and., Berlin. Samlgen, Leipzig, 1906-22 (2 suppléments).
VK	Voulliéme, Buchdruck Kölns bis Ende d. XV. J., Bonn, 1903.
G	*Type gothique.* } Avec chiffre indiquant la mesure de 20 lignes entières en millimètres.
Gr	*Type grec.*
R	*Type romain.*

TABLE DES MATIÈRES

Fac similés.

Pages

I. Le regime de l'epidimie 5

II. Remede tresutile contre fievre pestilencieuse. 32

III. Remede tresutile contre fievre pestilencieuse. 39

IV. Le regime contre epidimie. 47

V. Regime contre la pestilence 49

Notes 51

Liste des éditions 62

Abréviations 93

LIBRARY
Brigham Young University
RARE BOOK COLLECTION
Rare
Z
241
.K6
1925
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22938 2061